n°: 2414E2278737K établi le : 25/06/2024

valable jusqu'au: 24/06/2034

Ce document vous permet de savoir si votre logement est économe en énergie et préserve le climat. Il vous donne également des pistes pour améliorer ses performances et réduire vos factures. Pour en savoir plus : www.ecologie.gouv.fr/diagnostic-performance-energetique-dpe



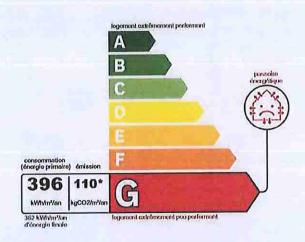
adresse : 20 place de l'Église, 14260 LES MONTS D'AUNAY / étage: 1er

type de bien : Appartement année de construction : 1949 surface de référence : 146,68 m² propriétaire : FAFIN Patricia et Régis

adresse 20 Place de l'Église, 14260 LES MONTS D'AUNAY

### Performance énergétique et climatique

\* Dont émissions de gaz à effet de serre.



pau d'émissions de CO2 D 110<sub>gCO2m/set</sub> G ómissions de CO2 très importantes

Le niveau de consommation énergétique dépend de l'isolation du logement et de la performance des équipements. Pour l'améliorer, voir pages 5 à 6

Ce logement émet 16261 kg de CO₂ par an, soit l'équivalent de 84255 km parcourus en voiture. Le niveau d'émissions dépend principalement des types d'énergies utilisées (bois, électricité, gaz, fioul, etc.)

### Estimation des coûts annuels d'énergie du logement

Les coûts sont estimés en fonction des caractéristiques de votre logement et pour une utilisation standard sur 5 usages (chauffage, eau chaude sanifaire, climatisation, éclairage, auxiliaires). En cas de système collectif, les montants facturés peuvent différer en fonction des régles de répartition des charges Voir p.3 pour voir les détaits par poste



entre 4 432 € et 5 996 € par an

Prix moyens des énergies indexes au 1er janvier 2021 (abonnements compris)

Comment réduire ma facture d'énergie ? voir p.3

Informations diagnostiqueur

**EXIM - CMDI-Expertises** 5 rue Philippe LEBON - ZAE de la Fossette 14440 Douvres-La-Delivrande

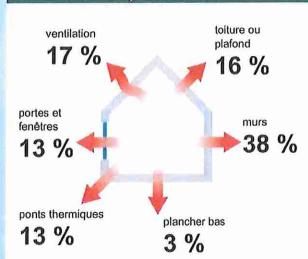
diagnostiqueur: Patrick BRALEY tel 09.70.75.36.27

email exim14@exim.fr n° de certification C3607 organisme de certification : LCC



TRÈS BONNE

### Schéma des déperditions de chaleur



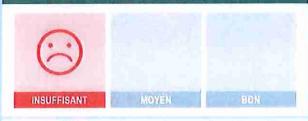
### Système de ventilation en place

Performance de l'isolation



Ventilation par ouverture de fenêtres

### Confort d'été (hors climatisation)\*



Les caractéristiques de votre logement améliorant le confort d'été :



logement traversant

### Pour améliorer le confort d'été :



Faites isoler la toiture du bâtiment (rapprochezvous de votre copropriété)



Equipez les fenêtres de votre logement de volets extérieurs ou brise-soleil

\*Le niveau de confort d'été présenté ici s'appuie uniquement sur les caractéristiques de votre logement (la localisation n'est pas prise en compte).

### Production d'énergies renouvelables

Ce logement n'est pas encore équipé de systèmes de production d'énergie renouvelable.

#### Diverses solutions existent:



panneaux thermiques



panneaux solaires photovoltaïques



pompe à chaleur



géothermie



chauffe eau thermodynamique



système de chauffage au bois



réseau de chaleur vertueux

	usage		conson (en kW	nmation d'énergie n énergie primaire)	frais annuels d'énergie (fourchette d'estimation*)	répartition des dépenses
1	chauffage	8	fioul	49430 (49430 e))	Entre 3 841€ et 5 197€	85%
٠ ج	eau chaude sanitaire	*	électrique	<b>7239</b> (3148 él)	Entre 492€ et 666€	12%
*	refroidissement					0%
Q	éclairage	+	électrique	<b>638</b> (277 éf)	Entre 43€ et 59€	1%
30	auxiliaires	+	électrique	810 (352 el)	Entre 55€ et 75€	2%
	gie totale pour les ages recensés			<b>58 117 kWh</b> (53 207 kWh é f.)	Entre 4 432€ et 5 996€ par an	Pour rester dans cette fourchette d'estimation, voir les recommandations d'usage ci-desso

Conventionnellement, ces chiffres sont donnés pour une température de chauffage de 19°C réduite à 16°C la nuit ou en cas d'absence du domicile, une climatisation réglée à 28°C (si présence de climatisation), et une consommation d'eau chaude de 154,851 par jour.

A Seules les consommations d'énergie nécessaires au chauffage, à la climatisation, à la production d'eau chaude sanitaire, à l'éclairage et aux auxiliaires (ventilateurs, pompes) sont prises en compte dans cette estimation. Les consommations liées aux autres usages (électroménager, appareils électroniques...) ne sont pas comptabilisées.

Les factures réelles dépendront de nombreux facteurs : prix des énergies, météo de l'année (hiver froid ou doux...), nombre de personnes dans le logement et habitudes de vie, entretien des équipements.

### Recommandations d'usage pour votre logement

Quelques gestes simples pour maîtriser votre facture d'énergie :



Température recommandée en hiver → 19°C Chauffer à 19°C plutôt que 21°C, c'est en moyenne -21% sur votre facture soit -949 € par an

astuces (plus facile si le logement dispose de solutions de pilotage efficaces)

- Diminuez le chauffage quand vous n'êtes pas là.
- Chauffez les chambres à 17°C la nuit.



Si climatisation, température recommandée en été → 28°C

- → Fermez les fenètres et volets la journée quand il fait chaud.
- Aérez votre logement la nuit.

### Consommation recommandée → 154,85l /jour



### d'eau chaude à 40°C

Estimation faite par rapport à la surface de votre logement (2-3 personnes). Une douche de 5 minutes = environ 40t.

641 consommés en moins par jour, c'est en moyenne -24% sur votre facture soit -138 € par an

#### astuces

- > Installez des mousseurs d'eau sur les robinets et un pommeau à faible débit sur la douche.
- → Réduisez la durée des douches.



En savoir plus sur les bons réflexes d'économie d'énergie : france-renov.gouv.fr

é.f. → énergie finale • Prix moyens des énergies indexés au 1er janvier 2021 (abonnements compris)

p.4

insuffisante

insuffisante

insuffisante

Voir en annexe le descriptif détaillé du logement et de ses équipements.

Vue d'ensen	ible du	logement
-------------	---------	----------

isolation description

Mur 6 Ouest Pierre de taille moellons avec remplissage tout venant

donnant sur Extérieur, non isolé

Mur 7 Nord Pierre de taille moellons avec remplissage tout venant

donnant sur Extérieur, non isolé

Mur 8 Est Pierre de taille moellons avec remplissage tout venant

donnant sur Extérieur, non isolé

Plancher 1 Dalle béton donnant sur Sous-sol non chauffé, non isolé plancher bas

bonne

Plafond 2 COMBLES PERDUS Plaques de plâtre donnant sur Combles toiture / plafond perdus, non isolé

Plafond 1 RAMPANTS Combles aménagés sous rampants donnant sur toiture / plafond

Extérieur, non isolé Portes-fenêtres battantes avec soubassement, Menuiserie PVC -

double vitrage vertical (e = 14 mm) avec Fermeture

Fenêtres battantes, Menuiserie PVC - double vitrage vertical (e = 14

mm) avec Fermeture

portes et fenêtres Fenêtres battantes, Menuiserie Bois - simple vitrage vertical

Fenêtres sans ouverture possible, Menuiserie Bois - simple vitrage

vertical

Porte opaque pleine isolée Porte Bois Opaque pleine

### Vue d'ensemble des équipements

description

Chaudière classique Fioul, installation en 1982, individuel sur Radiateur chauffage

eau chaude sanitaire Chauffe-eau vertical Electrique installation en 2018, individuel, production par accumulation

ventilation Ventilation par ouverture de fenêtres

Radiateur : robinets thermostatique, avec régulation pièce par pièce, absence d'équipements pilotage

d'intermittence

### Recommandations de gestion et d'entretien des équipements

Chaudière classique :

Pour maîtriser vos consommations d'énergie, la bonne gestion et l'entretien régulier des équipements de votre logement sont essentiels.

type d'entretien

Eteindre les lumières lorsque personne n'utilise la pièce. éclairage

Faire vérifier et compléter les isolants par un professionnel isolation

Selon la configuration, certaines recommandations relèvent de la copropriété ou du gestionnaire de l'immeuble.

### Recommandations d'amélioration de la performance



Des travaux peuvent vous permettre d'améliorer significativement l'efficacité énergétique de votre logement et ainsi de faire des économies d'énergie, d'améliorer son confort, de le valoriser et de le rendre plus écologique. Le pack ① de travaux vous permet de réaliser les travaux prioritaires, et le pack ② d'aller vers un logement très performant.



Si vous en avez la possibilité, il est plus efficace et rentable de procéder à une rénovation globale de votre logement (voir packs de travaux 0 + 0 ci-dessous). La rénovation performante par étapes est aussi une alternative possible (réalisation du pack 0 avant le pack 0). Faites-vous accompagner par un professionnel compétent (bureau d'études, architecte, entreprise générale de travaux, groupement d'artisans...) pour préciser votre projet et coordonner vos travaux.

# 1

### Les travaux essentiels montant estimé : 23150 à 45612 €

lot	description	performance recommandée
murs	Isolation des murs par l'intérieur (donne sur extérieur) : Isolation Thermique des murs par l'intérieur avec une résistance thermique R >= à 4,5 m² K/W. Matériaux isolant de type Laine ou fibre de bois. Surface à isoler d'environ Pour les murs non étanches à la vapeur d'eau, isoler avec des matériaux perméables à la vapeur d'eau.	R ≥ 4,5 m² K/W
murs	Isolation des murs par l'intérieur (donne sur extérieur) : Isolation Thermique des murs par l'intérieur avec une résistance thermique R >= à 4,5 m² K/W. Matériaux isolant de type Laine ou fibre de bois. Surface à isoler d'environ Pour les murs non étanches à la vapeur d'eau, isoler avec des matériaux perméables à la vapeur d'eau.	R ≥ 4,5 m² K/W
murs	Isolation des murs par l'intérieur (donne sur extérieur) : Isolation Thermique des murs par l'intérieur avec une résistance thermique R >= à 4,5 m² K/W. Matériaux isolant de type Laine ou fibre de bois. Surface à isoler d'environ Pour les murs non étanches à la vapeur d'eau, isoler avec des matériaux perméables à la vapeur d'eau.	R ≥ 4,5 m² K/W
murs	Isolation des murs par l'intérieur (donne sur extérieur) : Isolation Thermique des murs par l'intérieur avec une résistance thermique R >= à 4,5 m² K/W. Matériaux isolant de type Laine ou fibre de bois.  Surface à isoler d'environ Pour les murs non étanches à la vapeur d'eau, isoler avec des matériaux perméables à la vapeur d'eau.	R ≥ 4,5 m² K/W
murs	Isolation des murs par l'intérieur (donne sur extérieur) : Isolation Thermique des murs par l'intérieur avec une résistance thermique R >= à 4,5 m² K/W. Matériaux isolant de type Laine ou fibre de bois. Surface à isoler d'environ Pour les murs non étanches à la vapeur d'eau, isoler avec des matériaux perméables à la vapeur d'eau.	R ≥ 4,5 m² K/W
murs	Isolation des murs par l'intérieur (donne sur extérieur) : Isolation Thermique des murs par l'intérieur avec une résistance thermique R >= à 4,5 m² K/W. Matériaux isolant de type Laine ou fibre de bois. Surface à isoler d'environ Pour les murs non étanches à la vapeur d'eau, isoler avec des matériaux perméables à la vapeur d'eau.	R ≥ 4,5 m² K/W
murs	Isolation des murs par l'intérieur (donne sur extérieur) : Isolation Thermique des murs par l'intérieur avec une résistance thermique R >= à 4,5 m² K/W. Matériaux isolant de type Laine ou fibre de bois. Surface à isoler d'environ Pour les murs non étanches à la vapeur d'eau, isoler avec des matériaux perméables à la vapeur d'eau.	R ≥ 4,5 m² K/W

 $R >= 7 \text{ m}^2.KW$ 

R = 6 m2.k/W

Uw <1,7W/m2K

Uw <1,7W/m2K

Uw <1,7W/m2K

### DEF diagnostic de performance énergétique (logement)

Isolation thermique des planchers de combles perdus par l'extérieur : : Isolation avec une résistance thermique R >= 7 m².K/W des combles pour une surface à isoler d'environ xx m². Isolant en vrac soufflé de type ouate de cellulose ou toiture et combles technique équivalente. Ménager impérativement une lame d'air de plus de 2 cm pour la ventilation de la charpente Isolation des Rampants des combles Aménagés : Isolation thermique par l'intérieur avec une résistance thermique R >= 6 m2,K/W. Isolant de type Laine de bois ou équivalent toiture et combles Veiller à ce que l'isolation soit continue sur toute la surface du plancher. Si la couche est rapportée à un pare -vapeur, lacérer celui-ci avant la pose de la nouvelle couche. Remplacement menuiserie et vitrage peu émissif : Remplacement des fenêtres et portes- fenêtres par des menuiseries avec double-vitrage peu émissif. (Pour bénéficier du crédit d'impôt pour dépenses d'équipement de l'habitation principale, choisir un Uw ≤1,3 W/m².K et un facteur de transmission solaire Sw ≥ 0,3 ou un portes et fenêtres Uw ≤ 1,7 W/m².K et un facteur de transmission solaire Sw ≥ 0,36. Montant estimé par fenêtre Lors du changement des fenêtres et s'il n'y a pas d'entrées d'air par ailleurs, prévoir des fenêtres avec des entrées d'air intégrées pour assurer le renouvellement de l'air Remplacement menuiserie et vitrage peu émissif : Remplacement des fenêtres et portes-fenêtres par des menuiseries avec double-vitrage peu émissif. (Pour bénéficier du crédit d'impôt pour dépenses d'équipement de l'habitation principale, choisir un Uw ≤1,3 W/m².K et un facteur de transmission solaire Sw ≥ 0,3 ou un portes et fenêtres Uw ≤ 1,7 W/m².K et un facteur de transmission solaire Sw ≥ Montant estimé par fenêtre Lors du changement des fenêtres et s'il n'y a pas d'entrées d'air par ailleurs, prévoir des fenêtres avec des entrées d'air intégrées pour assurer le renouvellement de l'air Remplacement menuiserie et vitrage peu émissif : Remplacement des fenêtres et portes-fenêtres par des menuiseries avec double-vitrage peu émissif. (Pour bénéficier du crédit d'impôt pour dépenses d'équipement de l'habitation principale, choisir un Uw ≤1,3 W/m².K et un facteur de transmission solaire Sw ≥ 0,3 ou un portes et fenêtres Uw ≤ 1,7 W/m².K et un facteur de transmission solaire Sw ≥ 0,36. Montant estimé par fenêtre Lors du changement des fenêtres et s'il n'y a pas d'entrées d'air par ailleurs, prévoir des fenêtres avec des entrées d'air intégrées pour assurer le renouvellement de l'air Remplacement menuiserie et vitrage peu émissif : Remplacement des fenêtres et portes- fenêtres par des menuiseries avec double-vitrage peu émissif. (Pour bénéficier du crédit d'impôt pour dépenses d'équipement de l'habitation principale, choisir un Uw ≤1,3 W/m².K et un facteur de transmission solaire Sw ≥ 0,3 ou un portes et fenêtres Uw ≤ 1,7 W/m².K et un facteur de transmission solaire Sw ≥ 0,36. Montant estimé par fenêtre Lors du changement des fenêtres et s'il n'y a pas d'entrées

Uw <1,7W/m²K

Uw <1,7W/m²K

portes et fenêtres

menuiseries avec double-vitrage peu émissif. (Pour bénéficier du crédit d'impôt pour dépenses d'équipement de l'habitation principale, choisir un Uw ≤1,3 W/m²,K et un facteur de transmission solaire Sw ≥ 0,3 ou un Uw ≤ 1,7 W/m²,K et un facteur de transmission solaire Sw ≥ 0.36.

d'air par ailleurs, prévoir des fenêtres avec des entrées d'air

intégrées pour assurer le renouvellement de l'air Remplacement menuiserie et vitrage peu émissif : Remplacement des fenêtres et portes- fenêtres par des

Montant estimé par fenêtre

Lors du changement des fenêtres et s'il n'y a pas d'entrées d'air par ailleurs, prévoir des fenêtres avec des entrées d'air intégrées pour assurer le renouvellement de l'air

Remplacement menuiserie et vitrage peu émissif : Remplacement des fenêtres et portes- fenêtres par des menuiseries avec double-vitrage peu émissif. (Pour bénéficier du crédit d'impôt pour dépenses d'équipement de l'habitation principale, choisir un Uw ≤1,3 W/m².K et un facteur de transmission solaire Sw ≥ 0,3 ou un Uw ≤ 1,7 W/m².K et un facteur de transmission solaire Sw ≥ 0,36.

Uw <1,7W/m2K

Montant estimé par fenêtre

Lors du changement des fenètres et s'il n'y a pas d'entrées d'air par ailleurs, prévoir des fenètres avec des entrées d'air intégrées pour assurer le renouvellement de l'air

Remplacement menuiserie et vitrage peu émissif : Remplacement des fenêtres et portes- fenêtres par des menuiseries avec double-vitrage peu émissif. (Pour bénéficier du crédit d'impôt pour dépenses d'équipement de l'habitation principale, choisir un Uw ≤1,3 W/m².K et un facteur de transmission solaire Sw ≥ 0,3 ou un Uw ≤ 1,7 W/m².K et un facteur de transmission solaire Sw ≥ 0,36.

Uw <1,7W/m2K

Montant estimé par fenêtre

Lors du changement des fenêtres et s'il n'y a pas d'entrées d'air par ailleurs, prévoir des fenêtres avec des entrées d'air intégrées pour assurer le renouvellement de l'air

Remplacement menuiserie et vitrage peu émissif : Remplacement des fenêtres et portes- fenêtres par des menuiseries avec double-vitrage peu émissif. (Pour bénéficier du crédit d'impôt pour dépenses d'équipement de l'habitation principale, choisir un Uw ≤1,3 W/m².K et un facteur de transmission solaire Sw ≥ 0,3 ou un Uw ≤ 1,7 W/m².K et un facteur de transmission solaire Sw ≥

Uw <1,7W/m2K

portes et fenêtres

portes et fenêtres

portes et fenêtres

Montant estimé par fenêtre

Lors du changement des fenêtres et s'il n'y a pas d'entrées d'air par ailleurs, prévoir des fenêtres avec des entrées d'air intégrées pour assurer le renouvellement de l'air

Remplacement menuiserie et vitrage peu émissif : Remplacement des fenêtres et portes- fenêtres par des menuiseries avec double-vitrage peu émissif. (Pour bénéficier du crédit d'impôt pour dépenses d'équipement de l'habitation principale, choisir un Uw ≤1,3 W/m².K et un facteur de transmission solaire Sw ≥ 0,3 ou un Uw ≤ 1,7 W/m².K et un facteur de transmission solaire Sw ≥ 0,36

Uw <1,7W/m2K

portes et fenêtres

Montant estimé par fenêtre

Lors du changement des fenêtres et s'il n'y a pas d'entrées d'air par ailleurs, prévoir des fenêtres avec des entrées d'air intégrées pour assurer le renouvellement de l'air

Remplacement menuiserie et vitrage peu émissif : Remplacement des fenêtres et portes- fenêtres par des menuiseries avec double-vitrage peu émissif. (Pour bénéficier du crédit d'impôt pour dépenses d'équipement de l'habitation principale, choisir un Uw ≤1,3 W/m².K et un facteur de transmission solaire Sw ≥ 0,3 ou un Uw ≤ 1,7 W/m².K et un facteur de transmission solaire Sw ≥ 0,36.

Uw <1,7W/m2K

portes et fenêtres

Montant estimé par fenêtre

Lors du changement des fenêtres et s'il n'y a pas d'entrées d'air par ailleurs, prévoir des fenêtres avec des entrées d'air intégrées pour assurer le renouvellement de l'air

Remplacement menuiserie et vitrage peu émissif : Remplacement des fenêtres et portes- fenêtres par des menuiseries avec double-vitrage peu émissif. (Pour bénéficier du crédit d'impôt pour dépenses d'équipement de l'habitation principale, choisir un Uw ≤1,3 W/m².K et un facteur de transmission solaire Sw ≥ 0,3 ou un

Uw <1,7W/m2K

11

portes et fenêtres

Uw  $\leq$  1,7 W/m<sup>2</sup>,K et un facteur de transmission solaire Sw  $\geq$  0,36.

Montant estimé par fenêtre

Lors du changement des fenêtres et s'il n'y a pas d'entrées d'air par ailleurs, prévoir des fenêtres avec des entrées d'air intégrées pour assurer le renouvellement de l'air

Remplacement menuiserie et vitrage peu émissif :
Remplacement des fenêtres et portes- fenêtres par des
menuiseries avec double-vitrage peu émissif.
(Pour bénéficier du crédit d'impôt pour dépenses
d'équipement de l'habitation principale, choisir un Uw ≤1,3
W/m².K et un facteur de transmission solaire Sw ≥ 0,3 ou un
Uw ≤ 1,7 W/m².K et un facteur de transmission solaire Sw ≥

w ≤ 1,7 VV/m².K et un facteur de transmissio 36.

Montant estimé par fenêtre

Lors du changement des fenêtres et s'il n'y a pas d'entrées d'air par ailleurs, prévoir des fenêtres avec des entrées d'air intégrées pour assurer le renouvellement de l'air

Remplacement menuiserie et vitrage peu émissif : Remplacement des fenêtres et portes- fenêtres par des menuiseries avec double-vitrage peu émissif. (Pour bénéficier du crédit d'impôt pour dépenses d'équipement de l'habitation principale, choisir un Uw ≤1,3 W/m².K et un facteur de transmission solaire Sw ≥ 0,3 ou un Uw ≤ 1,7 W/m².K et un facteur de transmission solaire Sw ≥ 0,36.

Montant estimé par fenêtre

Lors du changement des fenêtres et s'il n'y a pas d'entrées d'air par ailleurs, prévoir des fenêtres avec des entrées d'air intégrées pour assurer le renouvellement de l'air

Remplacement menuiserie et vitrage peu émissif : Remplacement des fenêtres et portes- fenêtres par des menuiseries avec double-vitrage peu émissif. (Pour bénéficier du crédit d'impôt pour dépenses d'équipement de l'habitation principale, choisir un Uw ≤1,3 W/m².K et un facteur de transmission solaire Sw ≥ 0,3 ou un Uw ≤ 1,7 W/m².K et un facteur de transmission solaire Sw ≥

0,36. Montant estimé par fenêtre

Lors du changement des fenêtres et s'il n'y a pas d'entrées d'air par ailleurs, prévoir des fenêtres avec des entrées d'air intégrées pour assurer le renouvellement de l'air

Remplacement menuiserie et vitrage peu émissif : Remplacement des fenêtres et portes- fenêtres par des menuiseries avec double-vitrage peu émissif. (Pour bénéficier du crédit d'impôt pour dépenses d'équipement de l'habitation principale, choisir un Uw ≤1,3 W/m².K et un facteur de transmission solaire Sw ≥ 0,3 ou un

Uw  $\leq$  1,7 W/m<sup>2</sup>.K et un facteur de transmission solaire Sw  $\geq$  0,36.

Montant estimé par fenêtre

Lors du changement des fenêtres et s'il n'y a pas d'entrées d'air par ailleurs, prévoir des fenêtres avec des entrées d'air intégrées pour assurer le renouvellement de l'air

Remplacement menuiserie et vitrage peu émissif :
Remplacement des fenêtres et portes- fenêtres par des
menuiseries avec double-vitrage peu émissif.
(Pour bénéficier du crédit d'impôt pour dépenses
d'équipement de l'habitation principale, choisir un Uw ≤1,3
W/m².K et un facteur de transmission solaire Sw ≥ 0,3 ou un

Uw  $\leq$  1,7 W/m<sup>2</sup>.K et un facteur de transmission solaire Sw  $\geq$  0,36.

Montant estimé par fenêtre

Lors du changement des fenêtres et s'il n'y a pas d'entrées d'air par ailleurs, prévoir des fenêtres avec des entrées d'air intégrées pour assurer le renouvellement de l'air

Remplacement menuiserie et vitrage peu émissif : Remplacement des fenêtres et portes- fenêtres par des menuiseries avec double-vitrage peu émissif. Uw <1,7W/m2K

Uw <1,7W/m²K

Uw <1,7W/m²K

Uw <1,7W/m²K

Uw <1,7W/m²K

Uw <1,7W/m²K

portes et fenêtres

..

portes et fenêtres

(Pour bénéficier du crédit d'impôt pour dépenses d'équipement de l'habitation principale, choisir un Uw  $\leq$ 1,3 W/m².K et un facteur de transmission solaire Sw  $\geq$  0,3 où un Uw  $\leq$  1,7 W/m².K et un facteur de transmission solaire Sw  $\geq$  0,36.

Montant estimé par fenêtre

Lors du changement des fenêtres et s'il n'y a pas d'entrées d'air par ailleurs, prévoir des fenêtres avec des entrées d'air intégrées pour assurer le renouvellement de l'air

Remplacement menuiserie et vitrage peu émissif :
Remplacement des fenêtres et portes- fenêtres par des
menuiseries avec double-vitrage peu émissif.
(Pour bénéficier du crédit d'impôt pour dépenses
d'équipement de l'habitation principale, choisir un Uw ≤1,3
W/m².K et un facteur de transmission solaire Sw ≥ 0,3 ou un
Uw ≤ 1,7 W/m².K et un facteur de transmission solaire Sw ≥
0,36.

Uw <1,7W/m2K

portes et fenêtres Uw ≤

portes et fenêtres

portes et fenêtres

portes et fenêtres

portes et fenêtres

Montant estimé par fenêtre Lors du changement des fenêtres et s'il n'y a pas d'entrées d'air par ailleurs, prévoir des fenêtres avec des entrées d'air

intégrées pour assurer le renouvellement de l'air
Remplacement menuiserie et vitrage peu émissif :
Remplacement des fenêtres et portes- fenêtres par des
menuiseries avec double-vitrage peu émissif.
(Pour bénéficier du crédit d'impôt pour dépenses

(Pour beneficier du credit d'impôt pour depenses d'équipement de l'habitation principale, choisir un Uw ≤1,3 W/m².K et un facteur de transmission solaire Sw ≥ 0,3 ou un Uw ≤ 1,7 W/m².K et un facteur de transmission solaire Sw ≥ 0,36.

Montant estimé par fenêtre

Lors du changement des fenêtres et s'il n'y a pas d'entrées d'air par ailleurs, prévoir des fenêtres avec des entrées d'air intégrées pour assurer le renouvellement de l'air

Remplacement menuiserie et vitrage peu émissif : Remplacement des fenêtres et portes- fenêtres par des menuiseries avec double-vitrage peu émissif. (Pour bénéficier du crédit d'impôt pour dépenses d'équipement de l'habitation principale, choisir un Uw ≤1,3 W/m².K et un facteur de transmission solaire Sw ≥ 0,3 ou un Uw ≤ 1,7 W/m².K et un facteur de transmission solaire Sw ≥

บ,งธ. Montant estimé par fenêtre

Lors du changement des fenêtres et s'il n'y a pas d'entrées d'air par ailleurs, prévoir des fenêtres avec des entrées d'air intégrées pour assurer le renouvellement de l'air Uw <1,7W/m²K

Uw <1,7W/m²K

### Les travaux à envisager montant estimé : 12800 à 23500 €

lot

-

### description

Installation d'une porte isolante : Les performances thermiques minimales à respecter sont fixées par l'arrêté du 3 mai 2007 relatif aux caractéristiques thermiques et à la performance énergétique des bâtiments existants : Ud ≤ 1,7 W/(m2.K)

 Respecter les performances thermiques minimales imposées par la réglementation thermique.

Installation d'une porte isolante : Les performances thermiques minimales à respecter sont fixées par l'arrêté du 3 mai 2007 relatif aux caractéristiques thermiques et à la performance énergétique des bâtiments existants : Ud ≤ 1,7 W/(m2.K)

 Respecter les performances thermiques minimales imposées par la réglementation thermique.

portes et fenêtres

Installation d'une porte isolante : Les performances thermiques minimales à respecter sont fixées par l'arrêté du 3 mai 2007 relatif aux caractéristiques thermiques et à la

performance recommandée

p.5 Bis

performance énergétique des bâtiments existants : Ud ≤ 1,7

• Respecter les performances thermiques minimales imposées par la réglementation thermique.

Installer une VMC Hygroréglable type B : Installer une VMC Hygroréglable type B

Prévoir des entrées d'air adaptées sur les fenêtres afin d'assurer le bon fonctionnement du matériel.

PAC Air Eau : Installation d'une pompe à chaleur air / eau Travaux pouvant nécessiter une autorisation d'urbanisme

4

ventilation



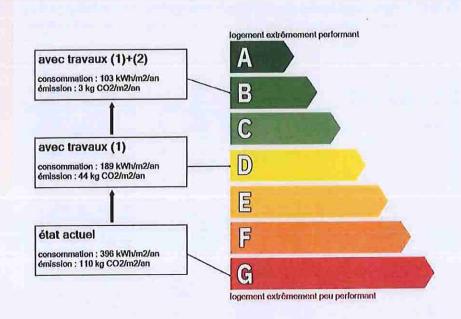
chauffage

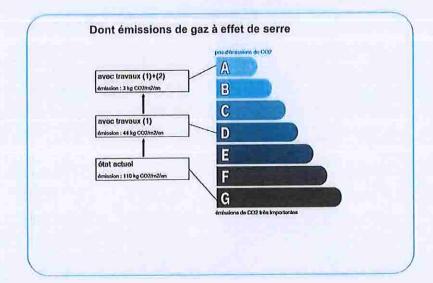
### Commentaire:

Néant

### Recommandations d'amélioration de la performance

### Évolution de la performance après travaux









Pour répondre à l'urgence climatique et environnementale, la France s'est fixée pour objectif d'ici 2050 de rénover l'ensemble des logements à un haut niveau de performance énergétique.

À court terme, la priorité est donnée à la suppression des énergies fortement émettrices de gaz à effet de serre (fioul, charbon) et à l'éradication des «passoires énergétiques» d'ici 2028.

### Fiche technique du logement

Cette fiche liste les caractéristiques techniques du bien diagnostiqué renseignées par le diagnostiqueur pour obtenir les résultats présentés dans ce document. En cas de problème, contactez la personne ayant réalisé ce document ou l'organisme certificateur qui l'a certifiée (diagnostiqueurs.din.developpement-durable.gouv.fr).

Le présent rapport est établi par une personne dont les compétences sont certifiées par LCC , 17 Rue Pierre Borel 81100 CASTRES

Référence du logiciel validé : AnalysImmo DPE 2021 4.1.1

Référence du DPE : 2414E2278737K

Invariant fiscal du logement :

généralités

enveloppe

Référence de la parcelle cadastrale : AE-244-246

Méthode de calcul utilisée pour l'établissement du DPE : 3CL-DPE 2021

Date de visite du bien : 24/06/2024 Numéro d'immatriculation de la copropriété Justificatifs fournis pour établir le DPE :

p.7

Néant

La <u>surface de référence</u> d'un logement est la surface habitable du logement au sens de l'article R. 156-1 du code de la construction et de l'habitation, à laquelle sont ajoutées les surfaces des vérandas chauffées ainsi que les surfaces des locaux chauffés pour l'usage principal d'occupation humaine, d'une hauteur sous plafond d'au moins 1,80 mètres.

Explications personnalisées sur les éléments pouvant amener à des différences entre les consommations estimées et les consommations réelles :

Des écarts peuvent apparaître entre les consommations réelles fournies par le propriétaire et les consommations théoriques. Ces écarts sont dus à l'utilisation du bien (température de chauffe définie par l'utilisateur, nombre de semaines d'absence durant la période de chauffe, nombre de pièces chauffées du bien, utilisation de l'eau chaude sanitaire et éventuellement de la climatisation), à l'évolution du climat (température extérieure) et aux caractéristiques du bien et de ses équipements de production d'énergie (qualité et mise en œuvre du bâtiment, rendements, dimensionnement et entretien des systèmes de production de chaleur et/ou de refroidissement, renouvellement d'air dû à la ventilation, valeurs prises par défaut en l'absence de justificatifs, etc...).

Le calcul de la consommation conventionnelle fixe une température intérieure uniforme dans l'ensemble du bien de 19°C, une semaine d'inoccupation par an pendant la période de chauffe ainsi qu'un réduit des températures à 16°C pendant la journée en semaine. Le calcul ne tient pas compte d'une mauvaise mise en œuvre du bâtiment, des défauts d'entretien ou de dimensionnement des systèmes de production de chaleur et/ou de refroidissement. Les taux de renouvellement d'air sont fixés réglementairement.

donnée d'entrée	origin	ne de la donnée	valeur renseignée	
Département			14 - Calvados	
Altitude	1	donnée en ligne	117	
Type de bien	٩	observée ou mesurée	Appartement	
Année de construction	~	valeur estimée	1949	
Surface habitable du logement	ρ	observée ou mesurée	146,68	****
Nombre de niveaux du logement	Q	observée ou mesurée	3	
Hauteur moyenne sous plafond	ρ	observée ou mesurée	3,1	

donnée d'entrée		origir	ne de la donnée	valeur renseignée
	Surface	P	observée ou mesurée	17,6 m²
	Matériau mur	ρ	observée ou mesurée	Pierre de taille moellons avec remplissage tout venant
	Epaisseur mur	ρ	observée ou mesurée	50 cm
Mur 1 Sud	Isolation : oul / non / inconnue	ρ	observée ou mesurée	Non
	Bâtiment construit en matériaux anciens	ρ	observée ou mesurée	Oui
	Inertie	Q	observée ou mesurée	Légère
	Doublage	ρ	observée ou mesurée	absence de doublage
•	Surface	P	observée ou mesurée	13,36 m²
Mur 2 Ouest	Materiau mur	ρ	observée ou mesurée	Pierre de taille moellons avec remplissage tout venant
	Epaisseur mur	ρ	observée ou mesurée	50 cm

donnée d'entrée			e de la donnée	valeur renseignée
	Isolation : oui / non / inconnue	ρ	observée ou mesurée	Non
	Bâtiment construit en matériaux anciens	ρ	observée ou mesurée	Oul
	Inertie	ρ	observée ou mesurée	Légère
	Doublage	P	observée ou mesurée	absence de doublage
	Surface	Q	observée ou mesurée	22,3 m²
Mur 3 TERTIAIRE Nord	Matériau mur	ρ	observée ou mesurée	Blocs de béton pleins
	Epaisseur mur	ρ	observée ou mesurée	20 cm
	Isolation : oul / non / inconnue	ρ	observée ou mesurée	Non
	Bâtiment construit en matériaux anciens	P	observée ou mesurée	Non
	Inertie	Q	observée ou mesurée	Légère
	Type de local non chauffé adjacent	P	observée ou mesurée	Local tertiaire à l'intérieur de l'immeuble
	Doublage	p	observée ou mesurée	absence de doublage
	Surface	ρ	observée ou mesurée	17 m²
	Matériau mur	ρ	observée ou mesurée	Pierre de taille moellons avec remplissage tout venan
	Epaisseur mur	ρ	observée ou mesurée	50 cm
Mur 4 Est	Isolation : oui / non / Inconnue	p	observée ou mesurée	Non
	Bâtiment construit en matériaux anciens	ρ	observée ou mesurée	Oul
	Inertie	p	observée ou mesurée	Lègère
	Doublage	P	observée ou mesurée	absence de doublage
	Surface	ρ	observée ou mesurée	19,99 m²
	Matériau mur	ρ	observée ou mesurée	Pierre de taille moellons avec remplissage tout venar
	Epalsseur mur	ρ	observée ou mesurée	50 cm
Mur 5 Sud	Isolation : oul / non / inconnue	ρ	observée ou mesurée	Non
	Bâtiment construit en matériaux	ρ	observée ou mesurée	Oui
	Inertie	ρ	observée ou mesurée	Légère
	Doublage	ρ	observée ou mesurée	absence de doublage
	Surface	ρ	observée ou mesurée	27,98 m²
	Matériau mur	٥	observée ou mesurée	Pierre de taille moellons avec remplissage tout venar
	Epaisseur mur	ρ	observée ou mesurée	50 cm
Mur 6 Ouest	Isolation : oui / non / inconnue	ρ	observée ou mesurée	Non
mai o ouest	Bâliment construit en matériaux	ρ	observée ou mesurée	Oul
	anciens	P	observée ou mesurée	Légère
	Inertie	۵	observée ou mesurée	absence de doublage
	Doublage	۵	observée ou mesurée	27,47 m²
	Surface	2011		Pierre de taille moellons avec remplissage tout vena
	Matériau mur	٥	observée ou mesurée	Service Control of the Control of th
Mur 7 Nord	Epalsseur mur	ρ	observée ou mesurée	50 cm
	Isolation : oui / non / inconnue  Bâtiment construit en matériaux	٩	observée ou mesurée	Non
	anciens	٥	observée ou mesurée	Oul
	Inertie	P	observée ou mesurée	Légère

Doublage	donnée d'entrée		origin	e de la donnée	valeur renseignée
Mur 8 Est 1  Mur 9 Est 1  Mur 9 CES  Mur 9 ACCES  GRENIER Inter  Mur 10 SOUS  SOL Est 1  Mur 10 SOUS  SOL Est 1  Mur 10 SOUS  SOL Est 1  Mur 10 SOUS  Mur 10 SOUS  SOL Est 1  Mur 10 SOUS  SOL Est 2  Mur 10 SOUS  SOL Est 3  Mur 10 SOUS  SOL Est 4  Mur 10 SOUS  SOL Est 4  Mur 10 SOUS  SOL Est 5  Mur 10 SOUS  SOL Est 5  Mur 10 SOUS  SOL Est 5		Doublage			
Epuisseur mur	**************************************	Surface	ρ	observée ou mesurée	26,34 m²
But   Beat   But		Matériau mur	Q	observée ou mesurée	Pierre de taille moellons avec remplissage tout venant
Băliment construit en matériaux   P   observée ou mesurée   Légère		Epaisseur mur	ρ	observée ou mesurée	50 cm
anciens   Doubtage   Dobservée ou mesurée   Légère	Mur 8 Est	Isolation : oui / non / inconnue	P	observée ou mesurée	Non
Inertie			ρ	observée ou mesurée	Oui
Surface D observée ou mesurée 7,9 m²  Matériau mur D observée ou mesurée Blocs de béton pleins  Epolassour mur D observée ou mesurée 20 cm  Isolation : oui / non / Incomus D observée ou mesurée Oui  Bâtiment construit en matériaux D observée ou mesurée Control faiblement ventité  Indrée D observée ou mesurée Combte faiblement ventité  Type de local non chauffé adjacent D observée ou mesurée B A m².  Surface Alu D observée ou mesurée B A m².  Surface Alu D observée ou mesurée B A m².  Surface Alu D observée ou mesurée absence de doublage D observée ou mesurée absence de doublage D observée ou mesurée Blocs de béton pleins  Surface D observée ou mesurée 1,93 m²  Mur 10 SOUS SOL Est B Bâtiment construit en matériaux D observée ou mesurée Doublage D observée ou mesurée Blocs de béton pleins  SOL Est Balain construit en matériaux D observée ou mesurée Non  Matériau mur D observée ou mesurée Non  Bâtiment construit en matériaux D observée ou mesurée Non  Doublage D observée ou mesurée Sous-sol non chauffé adjacent D observée ou mesurée Blocs de béton pleins  Type de local non chauffé adjacent D observée ou mesurée Balain construit en matériaux D observée ou mesurée Balain construit en matériaux D observée ou mesurée Balain construit en matériaux D observée ou mesurée Birquis creuses  Mur 11 SOUS SOL Nord Balain mur D observée ou mesurée Birquis creuses  SOL Nord Balain mur D observée ou mesurée Birquis creuses  SOL Nord Balain mur D observée ou mesurée Non  Sol Nord Balain mur D observée ou mesurée Non  Balainent construit en matériaux D observée ou mesurée Non  Sol Nord Balainent construit en matériaux D observée ou mesurée Non  Doublage D observée ou mesurée Briquis creuses  Doublage D observée ou mesurée Briquis creuses  Doublage D observée ou mesurée Briquis creuses			ρ	observée ou mesurée	Lėgėre
Mur 10 SOUS SOL Est  Mur 11 SOUS SOL Est  Mur 11 SOUS SOL Nord  Mur 11 SOUS SOL Nord  Mur 12 SOUS SOL Nord  Mur 11 SOUS SOL Nord  Mur 12 SOUS SOL Nord  Mur 10 SOUS SOL Nord  Mu		Doublage	ρ	observée ou mesurée	absence de doublage
Epaisseur mur		Surface	Q	observée ou mesurée	7,9 m²
Isolation : oui / non / inconnue		Matériau mur	ρ	observée ou mesurée	Blocs de béton pleins
Mur 9 ACCES GRENIER Nord  Mur 9 ACCES GRENIER Nord  Mur 10 SOUS SOL Est  Mur 11 SOUS SOL Est  Mur 11 SOUS SOL Nord  Mur 12 SOUS SOL Nord  Mur 12 SOUS SOL Nord  Mur 12 SOUS SOL Lest  Mur 10 SOUS SOL Lest  Mur 10 SOUS SOL Nord  Mur 10 SOUS SOL		Epaisseur mur	Q	observée ou mesurée	20 cm
Mur 9 ACCES GRENIER Nord  Type de local non chauffé adjacent  Mur 10 SOUS SOL Est  Mur 11 SOUS SOL Nord  Mur 12 SOUS SOL Nord  Mur 12 SOUS SOL Loust  Marériau mur  Doublage  Do		Isolation : oui / non / inconnue	Q	observée ou mesurée	Non
RENIER Nord Type de local non chauffé adjacent O observée ou mesurée Comble faiblement venillé C			P	observée ou mesurée	Oui
Type de local non chauffé adjacent		Inertie	ρ	observée ou mesurée	Légère
Surface Aue  Doublage  Dou		Type de local non chauffé adjacent	ρ	observée ou mesurée	Comble faiblement ventilé
Etal isolation des parois du local non chauffé Doublage		Surface Alu	ρ	observée ou mesurée	7,9 m³
Mur 13 SOUS SOL Nord  Mur 14 SOUS SOL Nord  Mur 15 SOUS SOL Nord  Matériau mur  Mur 15 SOUS SOL Nord  Matériau mur  Mur 15 SOUS SOL Nord  Mur 15 SOUS SOL Nord  Mur 15 SOUS SOL		Surface Aue	P	observée ou mesurée	84 m²-
Surface			Ð	document fourni	Non
Mur 10 SOUS SOL Est Epaisseur mur		Doublage	ρ	observée ou mesurée	absence de doublage
Epaisseur mur  Dobservée ou mesurée  SOL Est  Est  Est  Est  Est  Est  Est  Est		Surface	ρ	observée ou mesurée	1,93 m²
Mur 10 SOUS SOL Est Bâtiment construit en matériaux pobservée ou mesurée Dui linertie Doublage pobservée ou mesurée absence de doublage Dobservée ou mesurée Diffuse propriée ou mesurée absence de doublage Dobservée ou mesurée Diffuse propriée ou mesurée Doublage pobservée ou mesurée Diffuse propriée ou mesurée absence de doublage Dobservée ou mesurée Diffuse creuses Diffuse Diffu		Matériau mur	P	observée ou mesurée	Blocs de béton pleins
Bâtiment construit en matériaux anciens    Descripción   Doublage   Descripción u mesurée   Dui		Epaisseur mur	P	observée ou mesurée	20 cm
Inertie	Mur 10 SOUS	Isolation : oui / non / inconnue	P	observée ou mesurée	Non
Type de local non chauffé adjacent	SOL Est		ρ	observée ou mesurée	Oui
Doublage		Inertie	ρ	observée ou mesurée	Légère
Surface		Type de local non chauffé adjacent	ρ	observée ou mesurée	Sous-sol non chauffé
Mur 11 SOUS SOL Nord  Mur 12 SOUS SOL Ouest  Mur 12 SOUS SOL Ouest  Matériau mur  Dobservée ou mesurée  Epaisseur mur  Dobservée ou mesurée  Sous-sol non chauffé  Dobservée ou mesurée		Doublage	ρ	observée ou mesurée	absence de doublage
Hur 11 SOUS SOL Nord    Isolation : oui / non / inconnue		Surface	ρ	observée ou mesurée	0,31 m²
Solation : oui / non / inconnue   O observée ou mesurée   Non		Matériau mur	P	observée ou mesurée	Briques creuses
Bâtiment construit en matériaux pobservée ou mesurée Oui Inertie pobservée ou mesurée Légère  Type de local non chauffé adjacent pobservée ou mesurée Sous-sol non chauffé Doublage pobservée ou mesurée absence de doublage  Surface pobservée ou mesurée 1,93 m²  Mur 12 SOUS SOL Ouest Epaisseur mur pobservée ou mesurée 15 cm		Epalsseur mur	P	observée ou mesurée	15 cm
SOL Nord  Bâtiment construit en matériaux anciens  Inertie  Doublage  Doublage  Surface  Doubservée ou mesurée  Surface  Doublage  Surface  Doublage  Doubla	Mur 11 SOUS	Isolation : oul / non / inconnue	Q	observée ou mesurée	Non
Type de local non chauffé adjacent    O observée ou mesurée			ρ	observée ou mesurée	Oui
Doublage		Inertie	Q	observée ou mesurée	Légère
Surface		Type de local non chauffé adjacent	ρ	observée ou mesurée	Sous-sol non chauffé
Mur 12 SOUS SOL Ouest Epaisseur mur Observée ou mesurée Briques creuses  Epaisseur mur Observée ou mesurée 15 cm		Doublage	ρ	observée ou mesurée	absence de doublage
Mur 12 SOUS SOL Ouest Epaisseur mur		Surface	P	observée ou mesurée	1,93 m²
SOL Ouest Epaisseur mur O observée ou mesurée 15 cm	Mur 12 SOUS	Matériau mur	ρ	observée ou mesurée	Briques creuses
Isolation : oui / non / inconnue $\wp$ observée ou mesurée Non		Epaisseur mur	ρ	observée ou mesurée	15 cm
		Isolation : oui / non / inconnue	ρ	observée ou mesurée	Non

#### p.10 **DPE / ANNEXES** Fiche technique du logement (suite) valeur renseignée origine de la donnée donnée d'entrée Bâtiment construit en matériaux observée ou mesurée Oul D observée ou mesurée Lėgėre Inertie Sous-sol non chauffé Type de local non chauffé adjacent P observée ou mesurée Q absence de doublage observée ou mesurée Doublage Q 19,05 m<sup>2</sup> observée ou mesurée Surface Q observée ou mesurée Combles aménagés sous rampants Type Plafond 1 RAMPANTS Isolation ; oui / non / inconnue observée ou mesurée Q Légère Q observée ou mesurée Inertie 38 m² Q observée ou mesurée Surface Plaques de plâtre P observée ou mesurée Type Q observée ou mesurée Isolation: oui / non / inconnue P Légère observée ou mesurée Inertie Plafond 2 COMBLES Combles perdus Type de local non chauffé adjacent D observée ou mesurée PERDUS 38 m² D observée ou mesurée Surface Alu 84 m² P observée ou mesurée Surface Aue Etat isolation des parois du local Non P observée ou mesurée 46,13 m' P observée ou mesurée Surface Dalle béton O observée ou mesurée Type de plancher bas D observée ou mesurée Non Isolation: oui / non / inconnue Périmètre plancher déperditif sur 28,24 m Q observée ou mesurée terre-plein, vide sanitaire ou sous-Plancher 1 sol non chauffé Surface plancher sur terre-plein, 46,13 m² observée ou mesurée vide sanitaire ou sous-sol non P chauffė P observée ou mesurée Légère Inertie Sous-sol non chauffé Q observée ou mesurée Type d'adjacence 2,16 m2 D observée ou mesurée Surface de bales Double vitrage vertical D observée ou mesurée Type de vitrage 14 mm D observée ou mesurée Epaisseur lame air Q observée ou mesurée Non Présence couche peu émissive Air × valeur par défaut Gaz de remplissage Non Double fenêtre P observée ou mesurée P Verticale (Inclinaison ≥ 75°) observée ou mesurée Inclinaison vitrage Menulserie PVC P observée ou mesurée Fenêtre 1 CH2 Type menuiserie Nu intérieur P observée ou mesurée Positionnement de la menulserie Fenêtres battantes P observée ou mesurée Type ouverture Volet roulant PVC ou bois (épaisseur tablier ≤ 12mm) Q observée ou mesurée Type votets D observée ou mesurée Orientation des baies D Absence de masque proche observée ou mesurée Type de masque proches Absence de masque lointain Q observée ou mesurée Type de masques lointains

D

Q

Présence de joints

Surface de bales

observée ou mesurée

observée ou mesurée

Oui

2,16 m²

DPE / ANNEXES p.11

donnée d'entrée		origin	ne de la donnée	valeur renseignée
	Type de vitrage	۵	observée ou mesurée	Double vitrage vertical
	Epaisseur lame air	ρ	observée ou mesurée	14 mm
	Présence couche peu émissive	ρ	observée ou mesurée	Non
	Gaz de remplissage	×	valeur par défaut	Air
	Double fenètre	ρ	observée ou mesurée	Non
	Inclinaison vilrage	ρ	observée ou mesurée	Verticale (Inclinaison ≥ 75°)
Fenêtre 2	Type menuiserie	ρ	abservée ou mesurée	Menuiserie PVC
DRESSING	Positionnement de la menulserie	ρ	observée ou mesurée	Nu intérieur
	Type ouverture	ρ	observée ou mesurée	Fenêtres battantes
	Type volets	۵	observée ou mesurée	Volet roulant PVC ou bois (épaisseur tablier ≤ 12mm)
	Orientation des baies	ρ	observée ou mesurée	Ouest
	Type de masque proches	Q	observée ou mesurée	Absence de masque proche
	Type de masques lointains	ρ	observée ou mesurée	Absence de masque lointain
	Présence de joints	ρ	observée ou mesurée	Oul
	Surface de baies	ρ	observée ou mesurée	0,45 m²
	Type de vitrage	ρ	observée ou mesurée	Double vitrage vertical
	Epaisseur lame air	ρ	observée ou mesurée	14 mm
	Présence couche peu émissive	ρ	observée ou mesurée	Non
	Gaz de remplissage	×	valeur par défaut	Air
	Double fenêtre	ρ	observée ou mesurée	Non
	Inclinaison vitrage	ρ	observée ou mesurée	Verticale (Inclinaison ≥ 75°)
Fenêtre 3 WC	Type menuiserie	ρ	observée ou mesurée	Menuiserie PVC
	Positionnement de la menuiserie	ρ	observée ou mesurée	Nu intérieur
	Type ouverture	ρ	observée ou mesurée	Fenêtres battantes
	Type volets	ρ	observée ou mesurée	Sans
	Orientation des baies	ρ	observée ou mesurée	Ouest
	Type de masque proches	ρ	observée ou mesurée	Absence de masque proche
	Type de masques lointains	ρ	observée ou mesurée	Absence de masque lointain
	Présence de joints	ρ	observée ou mesurée	Oui
	Surface de baies	ρ	observée ou mesurée	2,16 m²
	Type de vitrage	ρ	observée ou mesurée	Double vitrage vertical
	Epaisseur lame air	ρ	observée ou mesurée	14 mm
	Présence couche peu émissive	ρ	observée ou mesurée	Non
	Gaz de remplissage	×	valeur par défaut	Air
Fenêtre 4 CH1	Double fenêtre	ρ	observée ou mesurée	Non
	Inclinalson vitrage	ρ	observée ou mesurée	Verticale (Inclinaison ≥ 75°)
	Type menulserie	ρ	observée ou mesurée	Menulserie PVC
	Positionnement de la menuiserie	ρ	observée ou mesurée	Nu intérieur
	Type ouverture	ρ	observée ou mesurée	Fenêtres battantes
	Type valets	ρ	observée ou mesurée	Volet roułant PVC ou bois (épaisseur tablier ≤ 12mm)

donnée d'entrée			e de la donnée	valeur renseignée
	Orientation des bales	P	observée ou mesurée	Ouest
	Type de masque proches	ρ	observée ou mesurée	Absence de masque proche
	Type de masques lointains	ρ	observée ou mesurée	Absence de masque lointain
	Présence de joints	Q	observée ou mesurée	Oul
	Surface de baies	Q	observée ou mesurée	2,16 m²
	Type de vitrage	P	observée ou mesurée	Double vitrage vertical
	Epaisseur lame air	P	observée ou mesurée	14 mm
	Présence couche peu émissive	ρ	observée ou mesurée	Non
	Gaz de remplissage	×	valeur par défaut	Air
	Double fenêlre	ρ	observée ou mesurée	Non
	Inclinatson vitrage	P	observée ou mesurée	Verticale (Inclinaison ≥ 75°)
enêtre 5 SALON	Type menuiserie	ρ	observée ou mesurée	Menuiserie PVC
	Positionnement de la menulserie	ρ	observée ou mesurée	Nu intérieur
	Type ouverture	P	observée ou mesurée	Fenêtres battantes
	Type volets	ρ	observée ou mesurée	Volet roulant PVC ou bols (épaisseur tablier ≤ 12mm
	Orientation des baies	P	observée ou mesurée	Est
	Type de masque proches	ρ	observée ou mesurée	Absence de masque proche
	Type de masques lointains	ρ	observée ou mesurée	Absence de masque lointain
	Présence de joints	ρ	observée ou mesurée	Oul
	Surface de bales	ρ	observée ou mesurée	2,16 m²
	Type de vilrage	ρ	observée ou mesurée	Double vitrage vertical
	Epaisseur lame air	ρ	observée ou mesurée	14 mm
	Présence couche peu émissive	ρ	observée ou mesurée	Non
	Gaz de remplissage	×	valeur par défaut	Air
	Double fenêtre	ρ	observée ou mesurée	Non
	Inclinaison vitrage	ρ	observée ou mesurée	Verticale (Inclinaison ≥ 75°)
Fenêtre 6 CH3	Type menulserie	Q	observée ou mesurée	Menuiserie PVC
i ellette o olito	Positionnement de la menulserie	ρ	observée ou mesurée	Nu intérieur
	Type ouverture	ρ	observée ou mesurée	Fenêtres battantes
	Type volets	۵	observée ou mesurée	Volet roulant PVC ou bois (épaisseur tablier ≤ 12mn
	Orientation des baies	P	observée ou mesurée	Est
	Type de masque proches	P	observée ou mesurée	Absence de masque proche
	Type de masques lointains	ρ	observée ou mesurée	Absence de masque lointain
	The section of the se	0	observée ou mesurée	Oul
	Présence de joints	۵	observée ou mesurée	2,16 m³
	Surface de bales	٩	observée ou mesurée	Double vitrage vertical
	Type de vitrage			
Fenêtre 7 CH3	Epaisseur lame air	Ω	observée ou mesurée	14 mm
	Présence couche peu émissive	9	observée ou mesurée	Non
	Gaz de remplissage	×	valeur par défaut	Air

DPE / ANNEXES p.13

			ne de la densée	valous repealante
donnée d'entrée	Inclinaison vitrage	P	ne de la donnée observée ou mesurée	valeur renseignée Verticale (Inclinaison ≥ 75°)
	Type menulserie	ρ	observée ou mesurée	Menulserie PVC
	Positionnement de la menuiserie	ρ	observée ou mesurée	Nu intérieur
	Type ouverture	ρ	observée ou mesurée	Fenétres battantes
	Type volets	٩	observée ou mesurée	Volet roulant PVC ou bois (épaisseur tablier ≤ 12mm)
	Orientation des baies	ρ	observée ou mesurée	Sud
	Type de masque proches	ρ	observée ou mesurée	Absence de masque proche
	Type de masques lointains	ρ	observée ou mesurée	Absence de masque lointain
	Présence de joints	ρ	observée ou mesurée	Oul
-	Surface de baies	ρ.	observée ou mesurée	2,16 m²
	Type de vilrage	<u>.</u>	observée ou mesurée	Double vitrage vertical
	Epaisseur lame air	ρ	observée ou mesurée	14 mm
	Présence couche peu émissive	ρ	observée ou mesurée	Non
	Gaz de remplissage	×	valeur par défaut	Air
	Double fenêtre	ρ	observée ou mesurée	Non
	Inclinaison vitrage	ρ	observée ou mesurée	Verticale (Inclinaison ≥ 75°)
Fenêtre 8 CH1	Type menuiserie	ρ	observée ou mesurée	Menulserle PVC
	Positionnement de la menulserie	٥	observée ou mesurée	Nu intérieur
	Type ouverture	ρ	observée ou mesurée	Fenètres battantes
	Type volets	ρ	observée ou mesurée	Volet roulant PVC ou bois (épaisseur tablier ≤ 12mm)
	Orientation des baies	ρ	observée ou mesurée	Sud
	Type de masque proches	ρ	observée ou mesurée	Absence de masque proche
	Type de masques lointains	P	observée ou mesurée	Absence de masque lointain
	Présence de joints	٩	observée ou mesurée	Oui
	Surface de baies	ρ	observée ou mesurée	1,89 m²
	Type de vitrage	٩	observée ou mesurée	Double vilrage vertical
	Epaisseur lame air	ρ	observée ou mesurée	14 mm
	Présence couche peu émissive	ρ	observée ou mesurée	Non
	Gaz de remplissage	×	valeur par défaut	Air
	Double fenètre	ρ	observée ou mesurée	Non
	Inclinaison vitrage	ρ	observée ou mesurée	Verticale (Inclinaison ≥ 75°)
Fenêtre 9 SDB	Type menulserie	ρ	observée ou mesurée	Menuiserie PVC
	Positionnement de la menulserie	ρ	observée ou mesurée	Nu intérieur
	Type ouverture	ρ	observée ou mesurée	Fenêtres battantes
	Type volets	ρ	observée ou mesurée	Persienne coulissante et volet battant PVC ou bois,
	Orientation des baies	ρ	observée ou mesurée	(épaisseur tablier ≥ 22mm) Est
	Type de masque proches	ρ.	observée ou mesurée	Absence de masque proche
	Type de masques lointains	ρ.	observée ou mesurée	Absence de masque lointain
	Présence de joints	ρ	observée ou mesurée	Oui
	Surface de bales	ρ	observée ou mesurée	0,81 m²

donnée d'entrée		origin	e de la donnée	valeur renseignée
	Type de vitrage	ρ	observée ou mesurée	Simple vitrage vertical
	Présence couche peu émissive	P	observée ou mesurée	Non
	Double fenêtre	Q	observée ou mesurée	Non
	Inclinaison vitrage	ρ	observée ou mesurée	Verticale (Inclinaison ≥ 75*)
	Type menulserie	ρ	observée ou mesurée	Menuiserie Bois
Fenêtre 10 DEMI	Positionnement de la menuiserie	P	observée ou mesurée	Nu Intérieur
PALIER	Type ouverture	ρ	observée ou mesurée	Fenêtres battantes
	Type volets	P	observée ou mesurée	Sans
	Orientation des bales	P	observée ou mesurée	Sud
	Type de masque proches	ρ	observée ou mesurée	Absence de masque proche
	Type de masques lointains	ρ	observée ou mesurée	Absence de masque lointain
	Présence de joints	Q	observée ou mesurée	Non
	Surface de bales	Q	observée ou mesurée	0,81 m²
	Type de vitrage	ρ	observée ou mesurée	Simple vitrage vertical
	Présence couche peu émissive	ρ	observée ou mesurée	Non
	Double fenêtre	ρ	observée ou mesurée	Non
	Inclinaison vitrage	P	observée ou mesurée	Verticale (Inclinaison ≥ 75°)
	Type menulserie	ρ	observée ou mesurée	Menuiserie Bols
Fenêtre 11 CH4	Positionnement de la menuiserie	ρ	observée ou mesurée	Nu intérieur
	Type ouverture	Q	observée ou mesurée	Fenêtres battantes
	Type volets	ρ	observée ou mesurée	Sans
	Orientation des bales	ρ	observée ou mesurée	Est
	Type de masque proches	ρ	observée ou mesurée	Absence de masque proche
	Type de masques lointains	ρ	observée ou mesurée	Absence de masque lointain
	Présence de joints	ρ	observée ou mesurée	Non
	Surface de baies	ρ	observée ou mesurée	0,81 m²
	Type de vilrage	ρ	observée ou mesurée	Simple vitrage vertical
	Présence couche peu émissive	ρ	observée ou mesurée	Non
	Double fenêtre	ρ	observée ou mesurée	Non
	Inclinalson vitrage	P	observée ou mesurée	Verlicale (Inclinaison ≥ 75°)
	Type menulserie	ρ	observée ou mesurée	Menuiserie Bois
Fenêtre 12 CH5	Positionnement de la menuiserie	ρ	observée ou mesurée	Nu intérieur
1.0012117	Type ouverlure	ρ	observée ou mesurée	Fenêtres battantes
	Type volets	P	observée ou mesurée	Sans
	Orientation des baies	P	observée ou mesurée	Ouest
	Type de masque proches	ρ	observée ou mesurée	Absence de masque proche
	Type de masques lointains	٥	observée ou mesurée	Absence de masque lointain
	Présence de joints	ρ	observée ou mesurée	Non
		ρ	observée ou mesurée	1,42 m²
Fenêtre 13 ESCALIER	Surface de bales	ρ	observée ou mesurée	Double vitrage vertical

**DPE / ANNEXES** 

donnée d'entrée		origin	e de la donnée	valeur renseignée
100 TEX	Epaisseur lamé air	ρ	observée ou mesurée	14 mm
•	Présence couche peu émissive	P	observée ou mesurée	Non
-	Gaz de remplissage	×	valeur par défaut	Air
	Double fenêtre	ρ	observée ou mesurée	Non
-	Inclinaison vitrage	ρ	observée ou mesurée	Verticale (Inclinaison ≥ 75°)
-	Type menulserie	ρ	observée ou mesurée	Menuiserie PVC
-	Positionnement de la menuiserie	Q	observée ou mesurée	Nu Intérieur
-	Type ouverture	Q	observée ou mesurée	Fenêtres battantes
	Type volets	Q	observée ou mesurée	Sans
-	Orientation des bales	Q	observée ou mesurée	Sud
·-	Type de masque proches	ρ	observée ou mesurée	Absence de masque proche
-	Type de masques lointains	Q	observée ou mesurée	Absence de masque lointain
-	Présence de joints	Q	observée ou mesurée	Oui
	Surface de bales	ρ	observée ou mesurée	3,24 m²
-	Type de vitrage	ρ	observée ou mesurée	Double vitrage vertical
_	Epaisseur lame air	ρ	obseryée ou mesurée	14 mm
_	Présence couche peu émissive	Q	observée ou mesurée	Non
-	Gaz de remplissage	×	valeur par défaut	Air
_	Double fenêtre	ρ	observée ou mesurée	Non
_	Inclinaison vitrage	Q	observée ou mesurée	Verticale (Inclinaison ≥ 75°)
Fenètre 14 SAM	Type menulserie	ρ	observée ou mesurée	Menuiserie PVC
_	Positionnement de la menulserie	ρ	observée ou mesurée	Nu intérieur
	Type ouverture	Q	observée ou mesurée	Portes-fenêtres battantes avec soubassement
	Type valets	P	observée ou mesurée	Volet roulant PVC ou bois (épaisseur tablier ≤ 12mm)
	Orientation des bales	ρ	observée ou mesurée	Quest
_	Type de masque proches	Q	observée ou mesurée	Absence de masque proche
	Type de masques lointains	Q	obseryée ou mesurée	Absence de masque lointain
	Présence de joints	P	observée ou mesurée	Oul
	Surface de bales	P	observée ou mesurée	2,4 m²
	Type de vitrage	P	observée ou mesurée	Double vitrage vertical
	Epalsseur lame air	ρ	observée ou mesurée	14 mm
	Présence couche peu émissive	P	observée ou mesurée	Non
	Gaz de remplissage	×	valeur par défaut	Air
Faulto de Casa	Double fenètre	ρ	observée ou mesurée	Non
Fenêtre 15 SAM -	Inclinalson vitrage	ρ	observée ou mesurée	Verticale (Inclinaison ≥ 75*)
	Type menuiserie	ρ	observée ou mesurée	Menulserie PVC
	Positionnement de la menuiserie	ρ	observée ou mesurée	Nu intérieur
_	Type ouverture	ρ	observée ou mesurée	Fenètres battantes
	Type volets	ρ	observée ou mesurée	Volet roulant PVC ou bois (épaisseur tablier ≤ 12mm)

donnée d'entrée			e de la donnée	valeur renselgnée
	Type de masque proches	P	observée ou mesurée	Absence de masque proche
	Type de masques lointains	Q	observée ou mesurée	Absence de masque lointain
	Présence de joints	ρ	observée ou mesurée	Oul
	Surface de baies	ρ	observée ou mesurée	0,45 m²
	Type de vitrage	P	observée ou mesurée	Double vitrage vertical
	Epaisseur lame air	Q	observée ou mesurée	14 mm
	Présence couche peu émissive	P	observée ou mesurée	Non
	Gaz de remplissage	×	valeur par défaul	Air
	Double fenêlre	ρ	observée ou mesurée	Non
	Inclinalson vitrage	ρ	observée ou mesurée	Verticale (Inclinaison ≥ 75°)
enêtre 16 WC	Type menulserie	P	observée ou mesurée	Menuiserie PVC
	Positionnement de la menuiserie	ρ	observée ou mesurée	Nu intérieur
	Type ouverture	ρ	observée ou mesurée	Fenêtres battantes
	Type volets	ρ	observée ou mesurée	Sans
	Orientation des baies	P	observée ou mesurée	Ouest
	Type de masque proches	ρ	observée ou mesurée	Absence de masque proche
	Type de masques lointains	ρ	observée ou mesurée	Absence de masque lointain
	Présence de joints	P	observée ou mesurée	Oul
	Surface de baies	Q	observée ou mesurée	1,8 m²
	Type de vitrage	۵	observée ou mesurée	Double vitrage vertical
	Epaisseur lame air	P	observée ou mesurée	14 mm
	Présence couche peu émissive	Q	observée ou mesurée	Non
	Gaz de remplissage	×	valeur par défaut	Air
	Double fenêtre	۵	observée ou mesurée	Non
	Inclinaison vitrage	Q	observée ou mesurée	Verticale (Inclinaison ≥ 75°)
Fenêtre 17	Type menulserie	ρ	observée ou mesurée	Menulserie PVC
CUISINE	Positionnement de la menuiserie	Q	observée ou mesurée	Nu intérieur
	Type ouverture	ρ	observée ou mesurée	Fenêtres battantes
	Type volets	ρ	observée ou mesurée	Volet roulant PVC ou bois (épaisseur tablier ≤ 12mm
	Orientation des bales	ρ	observée ou mesurée	Est
	Type de masque proches	ρ	observée ou mesurée	Absence de masque proche
	Type de masques lointains	ρ	observée ou mesurée	Absence de masque lointain
	Présence de joints	ρ	observée ou mesurée	Oul
	Surface de baies	ρ	observée ou mesurée	2,4 m²
	Type de vitrage	ρ	observée ou mesurée	Double vitrage vertical
	Epaisseur lame air	ρ	observée ou mesurée	14 mm
Fenêtre 18	Présence couche peu émissive	ρ	observée ou mesurée	Non
BUREAU	Gaz de remplissage	×	valeur par défaut	Air
	Double fenêtre	ρ	observée ou mesurée	Non
	Inclinaison vitrage	P	observée ou mesurée	Verticale (Inclinaison ≥ 75°)

donnée d'entrée		origir	ne de la donnée	valeur renseignée
	Type menuiserie	ρ	observée ou mesurée	Menuiserie PVC
	Positionnement de la menuiserie	ρ	observée ou mesurée	Nu intérieur
	Type ouverture	ρ	observée ou mesurée	Fenètres battantes
	Type volets	ρ	observée ou mesurée	Volet roulant PVC ou bois (épaisseur tablier ≤ 12mm)
	Orientation des baies	ρ	observée ou mesurée	Est
	Type de masque proches	ρ	observée ou mesurée	Absence de masque proche
	Type de masques lointains	ρ	observée ou mesurée	Absence de masque lointain
	Présence de joints	ρ	observée ou mesurée	Oui
	Surface de bales	Q	observée ou mesurée	2,4 m²
	Type de vitrage	ρ	observée ou mesurée	Double vitrage vertical
	Epaisseur lame air	ρ	observée ou mesurée	14 mm
	Présence couche peu émissive	ρ	observée ou mesurée	Non
	Gaz de remplissage	×	valeur par défaut	Air
	Double fenêtre	۵	observée ou mesurée	Non
	Inclinaison vitrage	۵	observée ou mesurée	Verticale (Inclinaison ≥ 75°)
Fenêtre 19 BUREAU	Type menulserie	ρ	observée ou mesurée	Menulserie PVC
	Positionnement de la menuiserie	۵	observée ou mesurée	Nu intérieur
	Type ouverture	Q	observée ou mesurée	Fenêtres battantes
	Type volets	ρ	observée ou mesurée	Volet roulant PVC ou bois (épaisseur tablier ≤ 12mm)
	Orientation des baies	ρ	observée ou mesurée	Sud
	Type de masque proches	ρ	observée ou mesurée	Absence de masque proche
	Type de masques lointains	ρ	observée ou mesurée	Absence de masque lointain
	Présence de joints	۵	observée ou mesurée	Oul
•	Surface de bales	Q	observée ou mesurée	0,4 m²
	Type de vitrage	ρ	observée ou mesurée	Simple vitrage vertical
	Présence couche peu émissive	ρ	observée ou mesurée	Non
	Double fenêtre	Q	observée ou mesurée	Non
	Inclinaison vitrage	ρ	observée ou mesurée	Verticale (Inclinaison ≥ 75°)
	Type menuiserie	ρ	observée ou mesurée	Menulserie Bois
Fenêtre 20 ENTREE	Positionnement de la menuiserie	ρ	observée ou mesurée	Nu intérieur
	Type ouverture	ρ	observée ou mesurée	Fenêtres sans ouverture possible
	Type volets	ρ	observée ou mesurée	Sans
	Orientation des baies	ρ	observée ou mesurée	Nord
	Type de masque proches	ρ	observée ou mesurée	Absence de masque proche
	Type de masques lointains	ρ	observée ou mesurée	Absence de masque lointain
	Présence de joints	Q	observée ou mesurée	Non
	Type de menuiserie	ρ	observée ou mesurée	Bois
	Type de porte	ρ	observée ou mesurée	Opaque pleine
Porte 1 GRENIER	Surface	ρ	observée ou mesurée	1,94 m²
	Présence de joints	ρ	observée ou mesurée	Non
	<del></del>			

lonnée d'entrée		origin	e de la donnée	valeur renseignée
	Type de menulserie	ρ	observée ou mesurée	Bols
Porte 2 SOUS	Type de porte	ρ	observée ou mesurée	Opaque pleine
SOL	Surface	ρ	observée ou mesurée	1,94 m²
	Présence de joints	P	observée ou mesurée	Non
	Type de porte	ρ	observée ou mesurée	Porte opaque pleine isolée
Porte 3 ENTREE	Surface	ρ	observée ou mesurée	2,25 m²
	Présence de joints	P	observée ou mesurée	Oui
	Type de menulserie	ρ	observée ou mesurée	Bols
Porte 4 LOCAL	Type de porte	ρ	observée ou mesurée	Opaque pleine
BOULANGERIE	Surface	ρ	observée ou mesurée	1,94 m²
	Présence de joints	P	observée ou mesurée	Non
Inéaire Plancher	Type de pont thermique	P	observée ou mesurée	Plancher bas - Mur
1 Mur 1 Sud	Longueur du pont thermique	Q	observée ou mesurée	6,95 m
Linéaire Plancher	Type de pont thermique	P	observée ou mesurée	Plancher bas - Mur
I Mur 2 Ouest	Longueur du pont thermique	۵	observée ou mesurée	4,3 m
Linéaire Plancher	Type de pont thermique	P	observée ou mesurée	Plancher bas - Mur
1 Mur 3 TERTIAIRE Nord	Longueur du pont thermique	P	observée ou mesurée	7,05 m
Linéaire Plancher 1 Mur 4 Est	Type de pont thermique	ρ	observée ou mesurée	Plancher bas - Mur
	Longueur du pont thermique	ρ	observée ou mesurée	6,84 m
	Type de pont thermique	ρ	observée ou mesurée	Plancher intermédiaire lourd - Mur lourd
Linéaire Mur 1 Sud (vers le haut)	Longueur du pont thermique	ρ	observée ou mesurée	6,95 m
Linéairo Mur 2	Type de pont thermique	P	observée ou mesurée	Plancher intermédiaire lourd - Mur lourd
Ouest (vers le haut)	Longueur du pont thermique	Q	observée ou mesurée	4,3 m
Linéaire Mur 3	Type de pont thermique	ρ	observée ou mesurée	Plancher intermédiaire lourd - Mur lourd
TERTIAIRE Nord (vers le haut)	Longueur du pont thermique	ρ	observée ou mesurée	7,05 m
	Type de pont thermique	ρ	observée ou mesurée	Plancher intermédiaire lourd - Mur lourd
Linéaire Mur 4 Est (vers le haut)	Longueur du pont thermique	ρ	observée ou mesurée	6,84 m
1100.00	Type de pont thermique	ρ	observée ou mesurée	Plancher intermédiaire lourd - Mur lourd
Linéaire Mur 5 Sud (vers le haut)	Longueur du pont thermique	P	observée ou mesurée	8,3 m
Linéaire Mur 6	Type de pont lhermique	٩	observée ou mesurée	Plancher intermédiaire lourd - Mur lourd
Ouest (vers le	Longueur du pont thermique	ρ	observée ou mesurée	11,26 m
Linéaire Mur 7	Type de pont lhermique	ρ	observée ou mesurée	Plancher intermédiaire lourd - Mur lourd
Nord (vers le	Longueur du pont thermique	ρ	observée ou mesurée	8,86 m
	Type de pont thermique	ρ	observée ou mesurée	Plancher intermédiaire lourd - Mur lourd
Linéaire Mur 8 Est (vers le haut)	Longueur du pont thermique	ρ	observée ou mesurée	10,5 m
10000	Type de pont thermique	ρ	observée ou mesurée	Plancher intermédiaire lourd - Mur lourd
Linéaire Mur 5 Sud (vers le bas)	Longueur du pont thermique	ρ	observée ou mesurée	8,3 m
11-1-1-1-1	Type de pont thermique	ρ	observée ou mesurée	Plancher intermédiaire lourd - Mur lourd
Linéaire Mur 6 Ouest (vers le	Longueur du pont thermique	ρ	observée ou mesurée	11,26 m
bas)	Type de pont thermique	ρ	observée ou mesurée	Plancher intermédiaire lourd - Mur lourd

donnée d'entrée Linéaire Mur 7			ne de la donnée	valeur renseignée
Nord (vers le bas)	Longueur du pont thermique	Q	observée ou mesurée	8,86 m
Linéaire Mur 8	Type de pont thermique	Q	observée ou mesurée	Plancher intermédiaire lourd - Mur lourd
Est (vers le bas)	Longueur du pont thermique	O observée ou mesurée		10,5 m
Linéaire Mur 4 Est (à gauche du	Type de pont thermique	ρ	observée ou mesurée	Refend - Mur
refend)	Longueur du pont thermique	ρ	observée ou mesurée	3,1 m
Linéaire Mur 2	Type de pont thermique	P	observée ou mesurée	Refend - Mur
Ouest (à droite du refend)	Longueur du pont thermique	P	observée ou mesurée	3,1 m
Linéaire Mur 5	Type de pont thermique	ρ	observée ou mesurée	Refend - Mur
Sud (à droite du refend)	Longueur du pont thermique	Q	observée ou mesurée	3,1 m
Linéaire Mur 6	Type de pont thermique	Q	observée ou mesurée	Refend - Mur
Ouest (à droite du refend)	Longueur du pont thermique	P	observée ou mesurée	3,1 m
Linéaire Mur 7	Type de pont thermique	ρ	observée ou mesurée	Refend - Mur -
Nord (à droite du refend)	Longueur du pont thermique	ρ	observée ou mesurée	3,1 m
Linéaire Mur 8	Type de pont thermique	ρ	observée ou mesurée	Refend - Mur
Est (à droite du refend)	Longueur du pont thermique	ρ	observée ou mesurée	3,1 m
<del></del>	Type de pont thermique	p	observée ou mesurée	Menuiseries - Mur
	Longueur du pont thermique	ρ	observée ou mesurée	6 m
Linéaire Fenêtre 1 CH2 Mur 6	Largeur du dormant menuiserie Lp	ρ	observée ou mesurée	5 cm
Ouest	Retour Isolation autour menuiserie	ρ	observée ou mesurée	Non
	Position menuiseries	ρ	observée ou mesurée	Nu intérieur
	Type de pont thermique	ρ	observée ou mesurée	Menulseries - Mur
	Longueur du pont lhermique	P	observée ou mesurée	6 m
Linéaire Fenêtre 2 DRESSING Mur	Largeur du dormant menuiserie Lp	ρ	observée ou mesurée	5 cm
6 Ouest	Retour Isolation autour menuiserie	ρ	observée ou mesurée	Non
	Position menuiseries	ρ	observée ou mesurée	Nu intérieur
	Type de pont thermique	ρ	observée ou mesurée	Menuiseries - Mur
	Longueur du pont thermique	ρ	observée ou mesurée	2,9 m
Linéaire Fenêtre 3 WC Mur 6	Largeur du dormant menuiserie Lp	ρ	observée ou mesurée	5 cm
Ouest	Retour isolation autour menulserie	ρ	observée ou mesurée	Non
	Position menulseries	ρ	observée ou mesurée	Nu intérieur
	Type de pont thermique	Q	observée ou mesurée	Menuiseries - Mur
	Longueur du pont (hermique	Q	observée ou mesurée	6 m
Linéaire Fenêtre 4 CH1 Mur 6	Largeur du dormant menuiserie Lp	ρ	observée ou mesurée	5 cm
Ouest	Retour isolation autour menuiserie	Q	observée ou mesurée	Non
	Position menuiseries	۵	observée ou mesurée	Nu intérieur
	Type de pont thermique	ρ	observée ou mesurée	Menuiseries - Mur
	Longueur du pont thermique	ρ	observée ou mesurée	6 m
Linéaire Fenêtre 5 SALON Mur 8	Largeur du dormant menuiserie Lp	ρ	observée ou mesurée	5 cm
Est	Retour isolation autour menuiserie	ρ	observée ou mesurée	Noл
	Position menuiseries	ρ	observée ou mesurée	Nu intérieur
	Carmen mannerships	1000		

donnée d'entrée			ne de la donnée	valeur renseignée
	Type de pont thermique	ρ	observée ou mesurée	Menuiseries - Mur
	Longueur du pont (hermique	ρ	observée ou mesurée	6 m
Linéaire Fenêtre 6 CH3 Mur 8 Est	Largeur du dormant menulserie Lp	ρ	observée ou mesurée	5 cm
	Retour isolation autour menulserie	ρ	observée ou mesurée	Non
	Position menulseries	P	observée ou mesurée	Nu Intérieur
	Type de pont thermique	Q	observée ou mesurée	Menulseries - Mur
	Longueur du pont thermique	P	observée ou mesurée	6 m
Linéaire Fenêtre 7 CH3 Mur 5 Sud	Largeur du dormant menuiserie Lp	Q	observée ou mesurée	5 cm
	Retour isolation autour menuiserie	P	observée ou mesurée	Non
	Position menuiserles	Q	observée ou mesurée	Nu intérieur
	Type de pont thermique	۵	observée ou mesurée	Menuiseries - Mur
	Longueur du pont lhermique	Q	observée ou mesurée	6 m
Linéaire Fenêtre B CH1 Mur 5 Sud	Largeur du dormant menuiserie Lp	P	observée ou mesurée	5 cm
	Retour isolation autour monulserie	P	observée ou mesurée	Non
	Position menuiseries	P	observée ou mesurée	Nu intérieur
	Type de pont thermique	D	observée ou mesurée	Menuiseries - Mur
	Longueur du pont thermique	P	observée ou mesurée	5,7 m
Linéaire Fenêtre 9 SDB Mur 8 Est	Largeur du dormant menuiserie Lp	D	observée ou mesurée	5 cm
	Retour isolation autour menuiserie	Q	observée ou mesurée	Non
	Position menuiseries	P	observée ou mesurée	Nu intérieur
	Type de pont thermique	P	observée ou mesurée	Menuiseries - Mur
	Longueur du pont thermique	Q	observée ou mesurée	4,8 m
Linéaire Fenêtre 13 ESCALIER	Largeur du dormant menulserie Lp	P	observée ou mesurée	5 cm
Mur 5 Sud	Retour isolation autour menuiserie	p	observée ou mesurée	Non
	Position menulseries	Q	observée ou mesurée	Nu intérieur
	Type de pont thermique	Q	observée ou mesurée	Menulseries - Mur
	Longueur du pont thermique	Q	observée ou mesurée	6,6 m
Linéaire Fenétre 14 SAM Mur 2	Largeur du dormant menuiserie Lp	Q	observée ou mesurée	5 cm
Ouest	Retour isolation autour menuiserie	P	observée ou mesurée	Non
	Position menuiseries	P	observée ou mesurée	Nu intérieur
	Type de pont thermique	۵	observée ou mesurée	Menuiseries - Mur
	Longueur du pont lhermique	ρ	observée ou mesurée	6,4 m
Linéaire Fenêtre 15 SAM Mur 1	Largeur du dormant menuiserie Lp	ρ	observée ou mesurée	5 cm
Sud	Retour isolation autour menuiserie	ρ	observée ou mesurée	Non
	Position menuiseries	ρ	observée ou mesurée	Nu intérieur
	Type de pont thermique	ρ	observée ou mesurée	Menuiseries - Mur
	Longueur du pont thermique	۵	observée ou mesurée	2,9 m
Linéaire Fenêtre 16 WC Mur 2	Largeur du dormant menuiserie Lp	Q	observée ou mesurée	5 cm
Ouest	Retour isolation autour menuiserie	۵	observée ou mesurée	Non
	Position menulseries	ρ	observée ou mesurée	Nu intérieur

Type de pont thermique	
Linéaire Fenètre 17 CUISINE Mur 4 Est  Retour isolation autour menuiserie Lp	
17 CUISINE Mur 4 Largeur du dormant menuiserie Lp	
Retour isolation autour menuiserie $\wp$ observée ou mesurée Non	
Position menulseries $Q$ observée ou mesurée Nu intérieur	
Type de pont thermique $\wp$ observée ou mesurée Menulseries - Mur	
Longueur du pont thermique $\wp$ observée ou mesurée 6,4 m	
Linéaire Fenêtre  18 BUREAU Mur Largeur du dormant menuiserie Lp O observée ou mesurée 5 cm	
Retour isolation autour menuiserie $\rho$ observée ou mesurée Non	
Position menuiseries $\wp$ observée ou mesurée Nu intérieur	
Type de pont thermique $\mathcal D$ observée ou mesurée Menuiseries - Mur	
Longueur du pont thermique 🔎 observée ou mesurée 6,4 m	
Linéaire Fenêtre  19 BUREAU Mur Largeur du dormant menuiserie Lp	
Retour isolation autour menuiserie $\wp$ observée ou mesurée Non	
Position menuiseries $\wp$ observée ou mesurée Nu intérieur	
Type de pont thermique $\wp$ observée ou mesurée Menuiseries - Mur	
Longueur du pont thermique D observée ou mesurée 2,7 m	
Linéaire Fenêtre 20 ENTREE Mur 3 Largeur du dormant menuiserie Lp O observée ou mesurée 5 cm TERTIAIRE Nord	
Retour isolation autour menuiserie $\wp$ observée ou mesurée Non	
Position menuiseries $Q$ observée ou mesurée Nu intérieur	_
Type de pont thermique Q observée ou mesurée Menuiseries - Mur	
Linéaire Porte 1 Longueur du pont thermique O observée ou mesurée 5,2 m	
GRENIER Mur 9 ACCES GRENIER  Largeur du dormant menuiserie Lp  Observée ou mesurée  5 cm	
Nord Retour isolation autour menuiserie $\wp$ observée ou mesurée Non	
Position menuiseries $\wp$ observée ou mesurée Nu intérieur	
Type de pont thermique D observée ou mesurée Menulseries - Mur	
Linéaire Porte 2 Longueur du pont thermique D observée ou mesurée 5,2 m	
SOUS SOL Mur 11 SOUS SOL  Largeur du dormant menuiserie Lp   Observée ou mesurée 5 cm	
Nord Retour isolation autour menuiserie $\wp$ observée ou mesurée Non	
Position menulseries $Q$ observée ou mesurée Nu intérieur	
Type de pont thermique $\mathcal D$ observée ou mesurée Menuiseries - Mur	
Longueur du pont thermique $Q$ observée ou mesurée 5,5 m	
Linéaire Porte 3 ENTREE Mur 1 Largeur du dormant menuiserie Lp	
Retour isolation autour menuiserie 👂 observée ou mesurée Non	
Position menuiseries $Q$ observée ou mesurée Nu intérieur	
Type de pont thermique $Q$ observée ou mesurée Menuiseries - Mur	
Linéaire Porte 4 Longueur du pont thermique D observée ou mesurée 5,2 m	
LOCAL BOULANGERIE Largeur du dormant menulserie Lp  Observée ou mesurée  5 cm	
Nord Retour isolation autour menuiserie $\wp$ observée ou mesurée Non	
Position menuiseries $\wp$ observée ou mesurée Nu intérieur	

donnée d'entrée		origir	ne de la donnée	valeur renseignée
	Type d'installation de chauffage	ρ	observée ou mesurée	Installation de chauffage sans solaire
	Type généraleur	ρ	observée ou mesurée	Chaudière classique
	Surface chauffée	Q	observée ou mesurée	146,68 m²
	Année d'installation	Q	observée ou mesurée	1982
	Energie utilisée	Q	observée ou mesurée	Fioul
Chaudière	Présence d'une ventouse	ρ	observée ou mesurée	Non
classique	Présence d'une veilleuse	Q	observée ou mesurée	Non
	Type émetteur	ρ	observée ou mesurée	Radiateur
	Surface chauffée par émelleur	Q	observée ou mesurée	146,68 m²
	Type de chauffage	ρ	observée ou mesurée	Central
	Equipement d'intermittence	ρ	observée ou mesurée	Absent
	Présence de complage	Q	observée ou mesurée	Non
	Type générateur	Q	observée ou mesurée	Chaulfe-eau vertical Electrique
	Année installation	ρ	observée ou mesurée	2018
	Energie utilisée	ρ	observée ou mesurée	Electricité
	Type production ECS	ρ	observée ou mesurée	Individuel
Chauffe-eau	Isolation du réseau de distribution	Q	observée ou mesurée	Non
vertical Electrique	Pièces alimentées contiguës	P	observée ou mesurée	Oul
	Production en volume habitable	ρ	observée ou mesurée	Non
	Volume de stockage	ρ	observée ou mesurée	300 L
	Type de ballon	Q	observée ou mesurée	Chauffe-eau vertical
	Catégorie de ballon	Q	observée ou mesurée	B ou 2 étoiles
	Type de ventilation	ρ	observée ou mesurée	Ventilation par ouverture de fenêtres
	Année installation	×	valeur par défaut	1949
Ventilation	Plusieurs façades exposées	ρ	observée ou mesurée	Oui
	Menuiseries avec joints	۵	observée ou mesurée	Oui





### DIAGNOSTIC DE L'ETAT DE L'INSTALLATION INTERIEURE D'ELECTRICITE

Arrêté du 28 septembre 2017 définissant le modèle et la méthode de réalisation de l'état de l'installation intérieure d'électricité dans les immeubles à usage d'habitation. Articles L 134-7 et R 134-10 à 13 du code de la construction et de l'habitation. Norme NF C16-600 de juillet 2017.

### 1 DESIGNATION ET DESCRIPTION DU LOCAL D'HABITATION ET DE SES DEPENDANCES

Localisation du ou des immeubles bâti(s)

Département : CALVADOS

Commune: LES MONTS D'AUNAY (14260)

Adresse : 20 place de l'Église

Lieu-dit / immeuble :

Réf. Cadastrale: AE - 244-246

Désignation et situation du lot de (co)propriété :

Etage: 1er

Type d'immeuble : Appartement

Date de construction : Antérieur au 1er janvier 1949

Année de l'installation : > à 15 ans

Distributeur d'électricité : EDF

Rapport n°: 3480\_12.06.24\_ FAFIN ELEC

La liste des parties du bien n'ayant pu être visitées et leurs justifications se trouvent au paragraphe 9

### 2 IDENTIFICATION DU DONNEUR D'ORDRE

Identité du donneur d'ordre

Nom / Prénom : BEAUFILS - RIBETON - LEVEQUE

Tél.:/02.31.86.32.17 Email: contactcaen@praxis-justice.com Adresse: 42 rue Damozanne - BP 36285 14067 CAEN CEDEX 4

Qualité du donneur d'ordre (sur déclaration de l'intéressé) :

Propriétaire de l'appartement ou de la maison individuelle :

Autre le cas échéant (préciser) d' Cabinet d'études juridiques

Identité du propriétaire du local d'habitation et de ses dépendances :

Madame et Monsieur FAFIN Patricia et Régis 20 Place de l'Église 14260 LES MONTS D'AUNAY

### 3 IDENTIFICATION DE L'OPERATEUR AYANT REALISE L'INTERVENTION ET SIGNE LE RAPPORT

Identité de l'opérateur :

Nom : **BRALEY** Prénom : **Patrick** 

Nom et raison sociale de l'entreprise : EXIM - CMDI-Expertises

Adresse : 5 rue Philippe LEBON - ZAE de la Fossette

14440 Douvres-La-Delivrande

N° Siret: 83274029400018

Désignation de la compagnie d'assurance : AXA FRANCE IARD N° de police : 10583929904 date de validité : 31/12/2024

Le présent rapport est établi par une personne dont les compétences sont certifiées par : LCC, le 13/06/2022,

jusqu'au 13/02/2026

N° de certification: C3607





### RAPPEL DES LIMITES DU CHAMP DE REALISATION DE L'ETAT DE L'INSTALLATION INTERIEURE D'ELECTRICITE

L'état de l'installation intérieure d'électricité porte sur l'ensemble de l'installation intérieure d'électricité à basse tension des locaux à usage d'habitation située en aval de l'appareil général de commande et de protection.

Il ne concerne pas les matériels d'utilisation amovibles, ni les circuits internes des matériels d'utilisation fixes destinés à être reliés à l'installation électrique fixe, ni les installations de production d'énergie électrique du générateur jusqu'au point d'injection au réseau public de distribution d'énergie ou au point de raccordement à l'installation intérieure. Il ne concerne pas non plus les circuits de téléphonie, de télévision, de réseau informatique, de vidéophonie, de centrale d'alarme, etc. lorsqu'ils sont alimentés en régime permanent sous une tension inférieure ou égale à 50 V en courant alternatif et 120 V en courant continu.

L'intervention de l'opérateur réalisant l'état de l'installation intérieure d'électricité ne porte que sur les constituants visibles, visitables, de l'installation au moment du diagnostic. Elle s'effectue sans démontage de l'installation électrique (hormis le démontage des capots des tableaux électriques lorsque cela est possible) ni destruction des isolants des câbles.

Des éléments dangereux de l'installation intérieure d'électricité peuvent ne pas être repérés, notamment :

- les parties de l'installation électrique non visibles (incorporées dans le gros œuvre ou le second œuvre ou masquées par du mobilier) ou nécessitant un démontage ou une détérioration pour pouvoir y accéder (boîtes de connexion, conduits, plinthes, goulottes, huisseries, éléments chauffants incorporés dans la maçonnerie, luminaires des piscines plus particulièrement);
- les parties non visibles ou non accessibles des tableaux électriques après démontage de leur capot ;
- inadéquation entre le courant assigné (calibre) des dispositifs de protection contre les surintensités et la section des conducteurs sur toute la longueur des circuits.

### CONCLUSIONS RELATIVES A L'EVALUATION DES RISQUES POUVANT PORTER ATTEINTE À LA SECURITE DES PERSONNES

### Anomalies avérées selon les domaines suivants :

1. L'appareil général de commande et de protection et son accessibilité.

#### Néant

2. Dispositif de protection différentiel à l'origine de l'installation / Prise de terre et installation de mise à la terre.

N° article (1)	Libellé des anomalles	Localisation(*)	N° article (2)	Libellé des mesures compensatoires correctement mises en œuvre (3)	Observation
B.3.3.6 a2)	Au moins un socle de prise de courant comporte une broche de terre non reliée à la terre.		B.3.3.6.1	Alors que des socles de prise de courant ou des CIRCUITS de l'installation ne sont pas reliés à la terre (B.3.3.6 a1), a2 et a3), la MESURE COMPENSATOIRE suivante est correctement mise en oeuvre :  • protection du (des) CIRCUIT (s) concerné (s) ou de l'ensemble de l'installation électrique par au moins un dispositif différentiel à haute sensibilité ≤ 30 mA.	(Anomalie compensée par le point de contrôle B.3.3.6.1)





N° article (1)	Libellé des anomalies	Localisation(*)	Nº article (2)	Libellé des mesures compensatoires correctement mises en œuvre (3)	Observation
B.3.3.6 a3)	Au moins un CIRCUIT (n'alimentant pas des socles de prises de courant) n'est pas relié à la terre.		B.3.3.6.1	Alors que des socles de prise de courant ou des CIRCUITS de l'installation ne sont pas reliés à la terre (B.3.3.6 a1), a2 et a3), la MESURE COMPENSATOIRE suivante est correctement mise en oeuvre :  • protection du (des) CIRCUIT (s) concerné (s) ou de l'ensemble de l'installation électrique par au moins un dispositif différentiel à haute sensibilité ≤ 30 mA.	Des circuits d'éclairage ne sont pas reliés à la terre. Lorsque des masses sont anormalement mises sous tension, le courant de défaut doit pouvoir être directement envoyé à la terre. (Anomalie compensée par le point de contrôle B.3.3.6.1)

3. Dispositif de protection contre les surintensités adapté à la section des conducteurs, sur chaque circuit.

### Néant

4. La liaison équipotentielle et installation électrique adaptées aux conditions particulières des locaux contenant une douche ou une baignoire.

#### Néant

5. Matériels électriques présentant des risques de contact direct avec des éléments sous tension – Protection mécanique des conducteurs.

N° article (1)	Libellé des anomalies	Localisation(*)	Observation
B,7.3 a)	L'ENVELOPPE d'au moins un matériel est manquante ou détériorée.		L'enveloppe d'un socle de prise est détériorée. Le matériel présente un risque de contact direct.
B.7.3 c2)	Au moins un CONDUCTEUR nu et/ou au moins une partie accessible est alimenté sous une tension > 25 V a.c. ou > 60 V d.c. ou est alimenté par une source autre que TBTS.	GRENIER	La partie active d'un matériel électrique est accessible (au niveau de la douille d'un luminaire). Aucune partie active ne doit être accessible afin d'éviter un risque de contact direct.
B.7.3 d)	L'installation électrique comporte au moins une CONNEXION avec une partie active nue sous tension accessible.		Présence de dominos accessibles. Les dominos devraient être dans un boitier de connexion afin d'éviter tout risque de contact direct.







### 6. Matériels électriques vétustes, inadaptés à l'usage.

N° article (1)	Libellé des anomalies	Localisation(*)	Observation
B.8.3 a)	L'installation comporte au moins un MATERIEL ELECTRIQUE vétuste.		
B.8.3 b)	L'installation comporte au moins un MATERIEL ELECTRIQUE inadapté à l'usage.		Présence d'une douille de chantier inadaptée à l'usage car elle présente un risque de contact direct.
B.8.3 e)	Au moins un CONDUCTEUR isolé n'est pas placé sur toute sa longueur dans un conduit, une goulotte, une plinthe ou une huisserie, en matière isolante ou métallique, jusqu'à sa pénétration dans le MATERIEL ELECTRIQUE qu'il alimente.		Présence de conducteurs isolés non protégés mécaniquement. Les conducteurs isolés ne doivent pas être visibles, ils doivent être protégés mécaniquement sur toute leur longueur.

#### Installations particulières:

P1, P2. Appareils d'utilisation situés dans des parties communes et alimentés depuis la partie privative ou inversement.

#### Néant

P3. La piscine privée ou le bassin de fontaine

### Sans objet

- Référence des anomalies selon la norme NF C16-600.
- Référence des mesures compensatoires selon la norme NF C16-600.
- (3) Une mesure compensatoire est une mesure qui permet de limiter un risque de choc électrique lorsque les règles fondamentales de sécurité ne peuvent s'appliquer pleinement pour des raisons soit économiques, soit techniques, soit administratives. Le n° d'article et le libellé de la mesure compensatoire sont indiqués en regard de l'anomalie concernée
- Avertissement: la localisation des anomalies n'est pas exhaustive. Il est admis que l'opérateur de diagnostic ne procède à la localisation que d'une anomalie par point de contrôle. Toutefois, cet avertissement ne concerne pas le test de déclenchement des dispositifs différentiels.

### Informations complémentaires :

N° article (1)	Libellé des informations
B.11 a1)	L'ensemble de l'installation électrique est protégée par au moins un dispositif différentiel à haute sensibilité ≤ 30 mA.
B.11 b2)	Au moins un socle de prise de courant n'est pas de type à obturateur.
B.11 c2)	Au moins un socle de prise de courant ne possède pas un puits de 15mm.

<sup>(1)</sup> Référence des informations complémentaires selon la norme NF C16-600

### 6 AVERTISSEMENT PARTICULIER

### Points de contrôle du diagnostic n'ayant pu être vérifiés

N° article (1)	Libellé des points de contôle n'ayant pu être vérifiés selon la norme NF C16-600 - Annexe C	Motifs (2)	
B.5.3 b)	Section satisfaisante du CONDUCTEUR de LIAISON EQUIPOTENTIELLE supplémentaire.	La liaison équipotentielle supplémentaire (section et connexions) n'est pas visible.	





N° article (1)	Libellé des points de contôle n'ayant pu être vérifiés selon la norme NF C16-600 - Annexe C	Motifs (2)
B.5.3 d)	Qualité satisfaisante des CONNEXIONS du CONDUCTEUR de la LIAISON EQUIPOTENTIELLE supplémentaire aux ELEMENTS CONDUCTEURS et aux MASSES.	

Pour les points de contrôle du DIAGNOSTIC n'ayant pu être vérifiés, il est recommandé de faire contrôler ces points par un Installateur électricien qualifié ou par un organisme d'inspection accrédité dans le domaine de l'électricité, ou,si l'installation électrique n'était pas alimentée, par un OPERATEUR DE DIAGNOSTIC certifié lorsque l'installation sera alimentée

- (1) Références des numéros d'article selon la norme NF C16-600 Annexe C
- (2) Les motifs peuvent être, si c'est le cas :
  - « Le tableau électrique est manifestement ancien : son ENVELOPPE (capol), s'il est démonté, risque de ne pouvoir être remonté sans dommage.»;
  - « Les supports sur lesquels sont fixés directement les dispositifs de protection ne sont pas à démonter dans le cadre du présent DIAGNOSTIC : de ce fait, la section et l'état des CONDUCTEURS n'ont pu être vérifiés.»;
  - « L'installation ou une ou plusieurs parties de celle-ci n'étaient pas alimentée(s) en électricité le jour de la visite.»;
  - « Le(s) courant(s) d'emploi du (des) CIRCUIT(S) protégé(s) par le(s) INTERRUPTEUR(S) différentiel(s) ne peuvent pas être évalué(s). »
  - « L'installation est alimentée par un poste à haute tension privé qui est exclu du domaine d'application du présent DIAGNOSTIC et dans lequel peut se trouver la partie de l'installation à vérifier »
  - « La nature TBTS de la source n'a pas pu être repérée. »
  - « Le calibre du ou des dispositifs de PROTECTION CONTRE LES SURINTENSITES est > 63 A pour un DISJONCTEUR ou 32A pour un fusible. »
  - « Le courant de réglage du DISJONCTEUR de branchement est > 90 A en monophasé ou > 60 A en triphasé. »
  - « La méthode dite « amont-aval » ne permet pas de vérifier le déclenchement du DISJONCTEUR de branchement lors de l'essai de fecclionnement »
  - « Les bornes aval du disjoncteur de branchement et/ou la canalisation d'alimentation du ou des tableaux électriques comportent plusieurs conducteurs en parallèle »
  - Toute autre mention, adaptée à l'installation, décrivant la ou les impossibilités de procéder au(x) contrôle(s) concerné(s).

### 7 CONCLUSION RELATIVE A L'EVALUATION DES RISQUES RELEVANT DU DEVOIR DE CONSEIL

#### Néant

### Installations ou parties d'installation non couvertes

Les installations ou parties de l'installation cochées ou mentionnées ci-après ne sont pas couvertes par le présent diagnostic, conformément à la norme NF C16-600 :

Le logement étant situé dans un immeuble collectif d'habitation :

 INSTALLATION DE MISE A LA TERRE située dans les parties communes de l'immeuble collectif d'habitation (PRISE DE TERRE, CONDUCTEUR DE TERRE, borne ou barrette principale de terre, LIAISON EQUIPOTENTIELLE principale, CONDUCTEUR PRINCIPAL DE PROTECTION et la ou les dérivation(s) éventuelle(s) de terre situées en parties communes de l'immeuble d'habitation): existence et caractéristiques;





### **EXPLICITATIONS DETAILLEES RELATIVES AUX RISQUES ENCOURUS**

Description des risques encourus en fonction des anomalies identifiées :

#### Appareil général de commande et de protection

Cet appareil, accessible à l'intérieur du logement, permet d'interrompre, en cas d'urgence, en un lieu unique, connu et accessible, la totalité de la fourniture de l'alimentation électrique.

Son absence, son inaccessibilité ou un appareil inadapté ne permet pas d'assurer cette fonction de coupure en cas de danger (risque d'électrisation, voire d'électrocution), d'incendie ou d'intervention sur l'installation électrique.

#### Dispositif de protection différentiel à l'origine de l'installation

Ce dispositif permet de protéger les personnes contre les risques de choc électrique lors d'un défaut d'isolement sur un matériel électrique.

Son absence ou son mauvais fonctionnement peut être la cause d'une électrisation, voire d'une électrocution.

### Prise de terre et installation de mise à la terre :

Ces éléments permettent, lors d'un défaut d'isolement sur un matériel électrique, de dévier à la terre le courant de défaut dangereux qui en résulte.

L'absence de ces éléments ou leur inexistence partielle peut être la cause d'une électrisation, voire d'une électrocution.

### Dispositif de protection contre les surintensités :

Les disjoncteurs divisionnaires ou coupe-circuits à cartouche fusible, à l'origine de chaque circuit, permettent de protéger les conducteurs et câbles électriques contre les échauffements anormaux dus aux surcharges ou courts circuits.

L'absence de ces dispositifs de protection ou leur calibre trop élevé peut être à l'origine d'incendies.

#### Liaison équipotentielle dans les locaux contenant une baignoire ou une douche :

Elle permet d'éviter, lors d'un défaut, que le corps humain ne soit traversé par un courant électrique dangereux.

Son absence privilégie, en cas de défaut, l'écoulement du courant électrique par le corps humain, ce qui peut être la cause d'une électrisation, voire d'une électrocution.

### Conditions particulières les locaux contenant une baignoire ou une douche :

Les règles de mise en œuvre de l'installation électrique à l'intérieur de tels locaux permettent de limiter le risque de chocs électriques, du fait de la réduction de la résistance électrique du corps humain lorsque celui-ci est mouillé ou immergé.

Le non-respect de celles-ci peut être la cause d'une électrisation, voire d'une électrocution.

### Matériels électriques présentant des risques de contact direct :

Les matériels électriques dont des parties nues sous tension sont accessibles (matériels électriques anciens, fils électriques dénudés, bornes de connexion non placées dans une boîte équipée d'un couvercle, matériels électriques cassés...) présentent d'importants risques d'électrisation, voire d'électrocution.

#### Matériels électriques vétustes ou inadaptés à l'usage :

Ces matériels électriques, lorsqu'ils sont trop anciens, n'assurent pas une protection satisfaisante contre l'accès aux parties nues sous tension ou ne possèdent plus un niveau d'isolement suffisant. Lorsqu'ils ne sont pas adaptés à l'usage normal du matériel, ils deviennent très dangereux lors de leur utilisation. Dans les deux cas, ces matériels présentent d'importants risques d'électrisation, voire d'électrocution.

Appareils d'utilisation situés dans des parties communes et alimentés depuis les parties privatives : Lorsque l'installation électrique issue de la partie privative n'est pas mise en œuvre correctement, le contact d'une personne avec la masse d'un matériel électrique en défaut ou une partie active sous tension peut être la cause d'électrisation, voire d'électrocution.

#### Piscine privée ou bassin de fontaine :

Les règles de mise en œuvre de l'installation électrique et des équipements associés à la piscine ou au bassin de fontaine permettent de limiter le risque de chocs électriques, du fait de la réduction de la résistance électrique du corps humain lorsque celui-ci est mouillé ou immergé.

Le non-respect de celles-ci peut être la cause d'une électrisation, voire d'une électrocution.





#### Informations complémentaires :

Dispositif(s) différentiel(s) à haute sensibilité protégeant tout ou partie de l'installation électrique :

L'objectif est d'assurer rapidement la coupure du courant de l'installation électrique ou du circuit concerné, dès l'apparition d'un courant de défaut même de faible valeur. C'est le cas notamment lors de la défaillance occasionnelle (telle que l'usure normale ou anormale des matériels, l'imprudence ou le défaut d'entretien, la rupture du conducteur de mise à la terre d'un matériel électrique....) des mesures classiques de protection contre les risques d'électrisation, voire d'électrocution.

#### Socles de prise de courant de type à obturateurs :

L'objectif est d'éviter l'introduction, en particulier par un enfant, d'un objet dans une alvéole d'un socle de prise de courant sous tension pouvant entraîner des brûlures graves et/ ou l'électrisation, voire l'électrocution.

### Socles de prise de courant de type à puits (15mm minimum):

La présence de puits au niveau d'un socle de prise de courant évite le risque d'électrisation, voire d'électrocution, au moment de l'introduction des fiches mâles non isolées d'un cordon d'alimentation.

9 IDENTIFICATION DES PARTIES DU BIEN (PIECES ET EMPLACEMENTS) N'AYANT PU ETRE VISITEES ET JUSTIFICATION :

Néant

### DATE, SIGNATURE ET CACHET

Dates de visite et d'établissement de l'état

Visite effectuée le 24/06/2024 Date de fin de validité : 24/06/2027

Etat rédigé à Douvres-La-Delivrande Le 25/06/2024

Nom: BRALEY Prénom: Patrick

Ex'im Calvados

Contriles, Mesures & Expression Immediates 5 rue Philippe Lebon – ZAE de la Fossette 14440 Douvres-La-Délivrande 161, 09 70 75 36 27 5 ret 912 740 294 00019 – AFE 71200 eximit 4 Quinn fr

JAP.







### **ANNEXE 1 – OBSERVATIONS**

N° article (2)	Libellé des anomalies	Localisation	Observation(s)
B.3.3.6 a2)	Au moins un socle de prise de courant comporte une broche de terre non reliée à la terre.		(Anomalie compensée par le point de contrôle B.3.3.6.1)
B.3.3.6 a3)	Au moins un CIRCUIT (n'alimentant pas des socles de prises de courant) n'est pas relié à la terre.		Des circuits d'éclairage ne sont pas reliés à la terre. Lorsque des masses sont anormalement mises sous tension, le courant de défaul doit pouvoir être directementenvoyé à la terre. (Anomalie compensée par le point de contrôle B.3.3.6.1)

(2) Référence des anomalies selon le fascicule FD C16-600





# ANNEXE 2 - PHOTO(S) DES ANOMALIES

Point de contrôle N° B.7.3 a)



Description:

Observation(s)

L'ENVELOPPE d'au moins un matériel est manquante ou détériorée.

L'enveloppe d'un socle de prise est détériorée. Le matériel présente un risque de contact direct.

Localisation:

Point de contrôle N° B.7.3 d)



Description:

L'installation électrique comporte au moins une CONNEXION avec une partie active nue sous tension accessible.

Observation(s)

Présence de dominos accessibles. Les dominos devraient être dans un boitier de connexion afin d'éviter tout risque de contact direct.

Localisation:







# Point de contrôle N° B.8.3 a)



Description:

L'installation comporte au moins un MATERIEL ELECTRIQUE vétuste.

Observation(s)

Localisation:

### Point de contrôle N° B.8.3 b)



De	SCII	ptı	οп	÷
-		-	-	_

L'installation comporte au moins un MATERIEL ELECTRIQUE inadapté à l'usage.

Observation(s)

Présence d'une douille de chantier inadaptée à l'usage car elle présente un risque de contact direct.

Localisation:





Point de contrôle № B.8.3 e)

Description:

Au moins un CONDUCTEUR isolé n'est pas placé sur toute sa longueur dans un conduit, une goulotte, une plinthe ou une huisserie, en matière isolante ou métallique, jusqu'à sa pénétration dans le MATERIEL ELECTRIQUE qu'il alimente.

Observation(s)

Présence de conducteurs isolés non protégés mécaniquement. Les conducteurs isolés ne doivent pas être visibles, ils doivent être protégés mécaniquement sur toute leur longueur.



# **Etat des Risques et Pollutions**

En application des articles L125-5 à 7 et R125-26 du code de l'environnement.

Référence : 3480\_12.06.24\_ FAFIN Réalisé par Patrick BRALEY

Pour le compte de EXIM - CMDI Expertises

Date de réalisation : 25 juin 2024 (Valable 6 mols)
Selon les informations mises à disposition par arrêté préfectoral :
N° 14-2018-10-19-003 du 19 octobre 2018.

#### REFERENCES DU BIEN

Adresse du bien 20 place de l'Église 14260 Les Monts d'Aunay

Référence(s) cadastrale(s): AE0244, AE0246

ERP établi selon les parcelles localisées au cadastre.

Vendeur

**BEAUFILS - RIBETON - LEVEQUE** 



#### **SYNTHESES**

A ce jour, la commune est soumise à l'obligation d'Information Acquéreur Locataire (IAL). Une déclaration de sinistre indemnisé est nécessaire.

	Votre co	ommune		Vot	re immeuble	
Туре	Nature du risque	Etat de la procédure	Date	Concerné	Travaux	Réf
Aucune procédure en vigueur sur la commune				÷	-	-
Zonage de sismicité : 2 - Faible				oui	3 <b>.</b> 7	
	Zonage du potentiel	radon : 3 - Significatif (2)		oul	5.48	

Etat des risques approfondi (Synthèse Risque Argile / ENSA / ERPS)	Concerné	Détails	
Zonage du retrait-gonflement des argiles	Non	Aléa Faible	
Plan d'Exposition au Bruit <sup>[3]</sup>	Non	÷	
Basias, Basol, Icpe	Oui	9 sites* à - de 500 mètres	

ce chiffre ne comprend pas les sites non localisés de la commune.

Attention, les informations contenues dans le second tableau de synthèse cí-dessus sont données à titre informatif. Pour plus de détails vous pouvez commander un Etat des risques approfondi.

<sup>(1)</sup> Zonage sismique de la France d'après l'annexe des articles R563-1 à 8 du Code de l'Environnament modifiés par les Décrets n°2010-1254 et n°2010-1255 du 22 octobre 2010 ainsi que par l'Arrêté du 22 octobre 2010 (nouvelles régles de construction parasismique - EUROCODE 8).

<sup>(2)</sup> Situation de l'immeuble au regard des zones à potentiel radon du territoire français définies à l'article R.1333-29 du code de la senté publique modifié par le Décret n°2018-434 du 4 juin 2018, délimitées par l'Arrété interministériel du 27 juin 2018.

<sup>(3)</sup> Information cartegraphique consultable en mairie et en ligne à l'adresse suivante : https://www.geoportail.gouv.fr/donnees/plan-dexposition-au-bruit-peb



Attention, les informations contenues dans ce tableau de synthèse sont dennées à titre informatif et ne sont pas détaillées dans ce document.

	Risques Concerné		Détails		
	TRI : Territoire à Risque important d'Inondation				
	AZI : Atlas des Zones Inondables	Oui	Présence d'un AZI sur la commune sans plus d'informations sur l'exposition du bien.		
Inondation	PAPI : Programmes d'actions de Prévention des Inondations	Oui	Présence d'un PAPI sur la commune sans plus d'informations sur l'exposition du bien.		
	Remontées de nappes	Oul	Zones potentiellement sujettes aux inondations de cave, flabilité MOYENNE (dans un rayon de 500 mètres).		
Install	ation nucléaire	Non			
Mouve	ement de terrain	Oul	Le bien se situe dans un rayon de 500 mètres d'un risque identifié.		
	BASOL : Sites pollués ou potentiellement pollués	Non			
Pollution des sols, des eaux	BASIAS : Sites industriels et activités de service	Oui	Le bien se situe dans un rayon de 500 mètres d'un ou plusieurs sites Identifiés.		
ou de l'air	ICPE : Installations industrielles	Oui	Le bien se situe dans un rayon de 1000 mètres d'une ou plusieurs installations identifiées.		
Cavito	és souterraines	Non			
2:0	alisation TMD	Oui	Le bien se situe dans une zone tampon de 1000 mètres autour d'une canalisation.		

Source des données : https://www.georisques.gouv.fr/





# SOMMAIRE

1	Synthèses	1
	Imprimé officiel	
į	Déclaration de sinistres indemnisés	5
	Argiles - Information relative aux travaux non réalisés	6
i	Prescriptions de travaux, Documents de référence, Conclusions	7
	Annexes	8



# État des Risques et Pollutions

Cel état, à reimplir par le vendeur ou le bailleur, est destiné à être joint en annese d'un centrat de vende ou de location d'un blen immobilier et à être remis, des la première viste, au potentiel acquireur par le vendeur ou au potentiel locataire par le bailleur. Il doit dater de moins de 6 mois et être activatés, si nécessaire, tors de l'établissement de la premiesse de vente, du contrat préliminaire, de l'acte authentique ou du contrat de bail.

Situation du ble	n immobilier (bâti ou non bâti)				Document réalisé le : 25/06/2024
Parcelle(s) : AE0 20 place de l'Égli	244, AE0246 se 14260 Les Monts d'Aunay				
Situation de l'im	meuble au regard de plans de prévention des risc	ques naturels (PPRn)	No. of Parties	TO THE OWNER.	
L'immeuble est L'immeuble est Les disques nal Mouve	situé dans lo périmètre d'un PPRn situé dans lo périmètre d'un PPRn situé dans le périmètre d'un PPRn turels pris en compté sont liés à : Inondation Orus torranitalle Mort torrain-Sacheresse Pau de forét autre concerné par des prescriptions de travaux dans le rè ux préscrits par la règlement du PPR natural ont été de	prescrit appliqué par anticipation approuvé  Remontes de nappe Sélaine iglement du ou des PPRn réalisés		dis majes grisds na fonte imersion marine Gyelone	OUI NON X OUI NON X OUI NON X OUI NON X AVBIANCHE Efuption voloanique OUI NON X OUI NON X
Situation de l'in	nmeuble au regard de plans de prévention des risc	ques miniers (PPRm)		MALE TO	
L'immeuble est L'immouble est Les risques mis Pa	situé dans le périmètre d'un PPRm situé dans le périmètre d'un PPRm situé dans le périmètre d'un PPRm iters pris en compte sont liés à : Resque mirears Affaissament situation des sols Pollution des eaux it concerné par des prescriptions de travaux dans le ré une présents par le réglement du PPR miners ont été			(the ristones gristes no fort p Titlesennen).	oul non X oul non X oul non X ou non X en non x
Situation de l'in	nmeuble au regard de plans de prévention des risc	ques (cahnologiques (PPRt)			
L'immeuble est Les risques tec R L'immeuble est L'immeuble est Si la transactio Si la transactio cet expose ain	situé dans le périmètre d'un PPRI situé dans le périmètre d'un PPRI chnologiques pris en compte sont liés à : fisque Industrial Etat thermique I situé en secteur d'expropriation ou de délaissement t situé en zone de prescription n'expreçue un logement. Les traveux prescrits ont été n'ne cancerne pas un logement. Finformation sur le ty si que jeur gravita, probabilité et cinélique, ést jointe à	yna de risques auxquels l'imme	úbla	fice magnes grisch ne toor p Efect to sique [1]	as lobyet d'une procédure PPR sur la commune) Projection OU non X OU non X OU non X OU non X
Situation de l'in	nmeuble au regard du zonage sismique règlement	taire			
L'immeuble os	l silué dans une zone de sismicité classée en :	zona I Très faible	zone 2 X Faible	zena 3 (1) Moderée	Novembe Forte
Situation de l'In	nmeuble au regard du zonage règlementaire à pot	entiel radon	TO HAVE THE		الروقا التاريخ واللقوا
	situe dans une zone à potentiel radon ;	Zona I Faible		ivéo fauteur de transfe	
Information rela	alive aux sinistres indemnisés par l'assurance sui	te a une catastrophe N/M/T (c	catastrophe nature	elle, minière ou techr	The same of the sa
	donné lieu au versement d'une indomnité à la suite d' Mer par le vendour celleur	une catastrophe N/M/T*			oui [ non [
Contraction of the Contraction o	alive à la pollution des sols				
	t situé dans un Secteur d'Information sur les Sols (SIS une cette commune à cé jour	S)			on x
Situation de l'ir	nmeuble au regard du recut du trait de côte (RTC)				
L immenula es on: a la c immenula na L immenula na	at situé sur une commune concernée par le recul du tr et sudé dans une zone exposée au rosul du trait do co exizon d'exposition de 0.8.30 ans	ris identifiée par un de jument o un a herizon siécosition de 10 cone	urosusme à 100 ans	non 🛄	zonaga indisponibla au non au non au
Parties concern	nées	TO SHOW YOU	THE PLAN		No.
Vendeur	BEAUFILS - RIBETON - LEVEQUE		à		le
Acquereur			à	minote Madagage on account	le
Altertion I S is not markeneds par ce	ncéquent pas d'obligation ou d'interdiction réglementaire particulière, les alés 1 4fait.	as course on breaseres do between elle ad	mand dans see divers docu	ment duramation presentate	A STATE OF THE PROPERTY OF STATE PARTY OF STATE PAR



# Déclaration de sinistres indemnisés

# en application des articles L 125-5 et R125-26 du Code de l'environnement

Si, à votre connaissance, l'immeuble a fait l'objet d'une indemnisation suite à des dommages consécutifs à des événements ayant eu pour conséquence la publication d'un arrêté de catastrophe naturelle, cochez ci-dessous la case correspondante dans la colonne "Indemnisé".

#### Arrêtés CATNAT sur la commune

Risque	Début	Fin	JO	Indemnis
Ancienne commune de Aunay-sur-Odon				
Par une crue (débordement de cours d'eau) - Par ruissellement et coulée de boue Mouvement de terrain	25/12/1999	29/12/1999	30/12/1999	
Par une crue (débordement de cours d'eau) - Par ruissellement et coutée de boue	17/01/1995	31/01/1995	08/02/1995	
Par une crue (débordement de cours d'eau) - Par ruissellement et coulée de boue	01/07/1994	01/07/1994	20/11/1994	
Par une crue (débordement de cours d'eau) - Par ruissellement et coulée de boue	14/02/1990	16/02/1990	23/03/1990	
Par une crue (débordement de cours d'eau) - Par ruissellement et coulée de boue	05/12/1988	06/12/1988	13/05/1989	
empôte (vent)	15/10/1987	16/10/1987	24/10/1987	
Ancienne commune de Bauquay				
Par une crue (débordement de cours d'eau) - Par ruissellement et coulée de boue Mouvement de terrain	25/12/1999	29/12/1999	30/12/1999	
empêle (vent)	15/10/1987	16/10/1987	24/10/1987	
Ancienne commune de Campandré-Valcongrain				
Par une crue (débardemant de cours d'eau) - Par ruissellement et coulée de boue Aouvement de terrain	25/12/1999	29/12/1999	30/12/1999	
empête (vent)	15/10/1987	16/10/1987	24/10/1987	
ancienne commune de Danvou-la-Ferrière				
'ar une crue (débordement de cours d'eau) - Par ruissellement et coulée de boue fouvement de terrain	25/12/1999	29/12/1999	30/12/1999	
rempête (vent)	15/10/1987	16/10/1987	24/10/1987	
ncienne commune de Ondefontaine				
Par une crue (débordement de cours d'eau) - Par ruissellement et coulée de boue Aouvement de terrain	25/12/1999	29/12/1999	30/12/1999	
empête (vent)	15/10/1987	16/10/1987	24/10/1987	
ncienne commune de Le Piessis-Grimouit				
ar une crue (débordement de cours d'eau) - Par ruissellement et coulée de boue louvement de terrain	25/12/1999	29/12/1999	30/12/1999	
ar une crue (débordement de cours d'eau) - Par ruissellement et coulée de boue	17/01/1995	31/01/1995	24/02/1995	
empête (vent)	15/10/1987	16/10/1987	24/10/1987	
ncienne commune de Roucamps				
ar une crue (débordement de cours d'eau) - Par ruissellement el coulée de boue	25/12/1999	29/12/1999	30/12/1999	
fouvement de terrain	15/10/1987	16/10/1987	24/10/1087	_
ompête (vent)				

Pour en savoir plus, chacun peut consulter en préfacture ou en mairie, le dossier départemental sur les risques majeurs, lo document d'information communal sur les risques majeurs et, sur internet, le portail dédié à la prévention des risques majeurs : https://www.gcorisques.gouv.frf

Préfecture : Caen - Calvados Commune : Les Monts d'Aunay Adresse de l'immeuble : 20 place de l'Église Parcelle(s) : AE0244, AE0246

14260 Les Monts d'Aunay

France

Vendeur :				Acquéreur :		
	BEAUFILS - RI	BETON - LE	VEQUE			



# Argiles - Information relative aux travaux non réalisés

Conformément aux dispositions de l'article R125-24 du Code de l'environnement pris en son dernier alinéa :

« En cas de vente du bien assuré et lorsqu'il dispose du rapport d'expertise qui lui a été communiqué par l'assureur conformément à l'article L. 125-2 du code des assurances, le vendeur joint à l'état des risques la liste des travaux permettant un arrêt des désordres existants non réalisés bien qu'ayant été indemnisés ou ouvrant droit à une indemnisation et qui sont consécutifs à des dommages matériels directs causés par le phénomène naturel de mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols survenus pendant la période au cours de laquelle il a été propriétaire du bien».

	Oui	Non
L'immeuble présente des désordres répondant aux critères énoncés dans l'article ci-dessus reproduit.		

Le vendeur doit joindre à l'état des risques la liste des travaux non encore réalisés permettant un arrêt de ces désordres.



25 juin 2024 20 place de l'Église 14260 Les Monts d'Aunay Commande BEAUFILS - RIBETON - LEVEQUE Réf. 3480\_12.06.24\_ FAFIN - Page 8/13

# Prescriptions de travaux

Aucune

#### Documents de référence

Aucun

#### Conclusions

L'Etat des Risques délivré par EXIM - CMDI Expertises en date du 25/06/2024 fait apparaître que la commune dans laquelle se trouve le bien fait l'objet d'un arrêté préfectoral n°14-2018-10-19-003 en date du 19/10/2018 en matière d'obligation d'Information Acquéreur Locataire sur les Risques Naturels, Miniers et Technologiques.

Selon les informations mises à disposition dans le Dossier Communal d'Information, le BIEN est ainsi concerné par :

- Le risque sismique (niveau 2, sismicité Faible) et par la réglementation de construction parasismique EUROCODE 8
- Le risque Radon (niveau : significatif)

#### Sommaire des annexes

- > Arrêté Préfectoral départemental n° 14-2018-10-19-003 du 19 octobre 2018
- > Cartographies ;
- Fiche d'information des acquéreurs et des locataires sur la sismicité
- Cartographie réglementaire de la sismicité
- Fiche d'information des acquéreurs et des locataires sur le risque radon

A titre indicatif, ces pièces sont jointes au présent rapport.



#### PRÉFET DU CALVADOS

#### ARRETE PREFECTORAL

modifiant l'arrêté du 22 novembre 2017 fixant la liste des communes concernées par l'obligation d'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers sur les risques naturels, miniers et technologiques majeurs

#### LE PRÉFET DU CALVADOS CHEVALIER DE LA LÉGION D'HONNEUR CHEVALIER DE L'ORDRE NATIONAL DU MÉRITE

VU le code général des collectivités territoriales ;

VU le code de l'environnement, notamment les articles L. 125-5 et R.125-23 à R. 125-27 ;

VU le code de la construction et de l'habitation, notamment les articles L. 271-4 et L. 271-5;

VU le code de la santé publique, notamment les articles L 1333-22 et R 1333-29 ;

VU le code minier, notamment l'article L.174-5 ;

VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

VU le décret n° 2010-1254 du 22 octobre 2010 relatif à la prévention du risque sismique ;

VU le décret n° 2010-1255 du 22 octobre 2010 portant délimitation des zones de sismicité du territoire français ;

VU le décret n° 2015-1353 du 26 octobre 2015 relatif aux secteurs d'information sur les sols ;

VU le décret n°2017-1756 du 26 décembre 2017 portant modification des limites territoriales de cantons, d'arrondissements et de départements dans la Manche et le Calvados

VU l'arrêté ministériel du 27 juin 2018 portant sur la délimitation des zones à potentiel radon du territoire français ;

VU les arrêtés préfectoraux du 22 novembre 2017 et du 5 janvier 2018 fixant la liste des communes concernées par l'obligation d'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers sur les risques naturels et technologiques majeurs ;

**VU** l'arrêté préfectoral du 4 mai 1990 portant approbation du plan d'exposition aux risques de mouvement de terrain de Trouville Villerville Criqueboeuf ;

VU l'arrêté préfectoral du 28 juin 1993 portant approbation du plan d'exposition aux risques naturels prévisibles pour les communes d'Houlgate, Auberville et Villers sur Mer ;

VU l'arrêté préfectoral du 13 février 1997, portant approbation du plan de prévention des risques du mouvement de terrain pour la commune de Gonneville sur Mer;

VU les arrêtés préfectoraux du 20 décembre 2002 et du 23 novembre 2007 portant approbation du plan de prévention des risques de Mouvement de terrain du Mont Canisy et de son versant nord ;

VU l'arrêté préfectoral du 10 juillet 2008 portant approbation du plan de prévention des risques d'inondation de la basse vallée de l'Orne ;

VU l'arrêté préfectoral du 6 janvier 2009 portant approbation du plan de prévention des risques miniers du bassin de Soumont-Saint-Quentin ;

VU l'arrêté préfectoral du 5 mars 2010 portant approbation du plan de prévention des risques d'inondation des vallées de la Touques moyenne et de l'Orbiquet;

VU l'arrêté inter-préfectoral du 22 octobre 2012 portant approbation du plan de prévention des risques d'inondation des vallées du Noireau et de la Vère ;

VU l'arrêté préfectoral du 3 avril 2013 portant approbation du plan de prévention des risques technologiques de la société EPC France (ex Nitrobickford) de Boulon ;

VU l'arrêté préfectoral du 14 avril 2015 portant approbation du plan de prévention des risques technologiques de la société Dépôts de Pétroles Côtiers ;

VU l'arrêté inter-préfectoral du 3 mars 2016 portant approbation du plan de prévention des risques d'inondation de la base vallée de la Touques ;

VU l'arrêté préfectoral du 14 janvier 2005 portant prescription du plan de prévention des risques d'effondrement des terrains des anciennes mines de fer de May-sur-Orne ;

VU l'arrêté préfectoral du 14 avril 2009 portant prescription du plan de prévention des risques miniers sur le bassin houiller de Littry ;

VU l'arrêté préfectoral du 22 avril 2011 portant prescription du plan de prévention des risques de mouvement de terrain de Port-en-Bessin-Huppain et Commes ;

VU l'arrêté préfectoral du 4 avril 2016 portant prescription du plan de prévention des risques littoraux de l'estuaire de la Dives ;

VU l'arrêté préfectoral du 4 avril 2016 portant prescription du plan de prévention des risques littoraux du Bessin ;

VU l'arrêté préfectoral du 20 mai 2016 portant prescription du plan de prévention multi-risques de la Basse Vallée de l'Orne ;

VU l'arrêté préfectoral du 8 août 2016 prescrivant la révision du plan de prévention des risques de mouvement de terrain de Trouville Villerville Cricqueboeuf;

VU l'arrêté préfectoral du 19 janvier 2018 constatant le retrait de la commune de Pont-Farcy de la communeuté de communes Intercom de la Vire au Noireau ;

VU l'arrêté préfectoral du 22 mars 2018 portant délégation de signature à Monsieur Laurent Mary, directeur departemental des territoires et de la mer ;

SUR PROPOSITION du directeur départemental des Territoires et de la Mer du Calvados,

#### ARRETE

ARTICLE 1<sup>ER</sup> – La liste des communes concernées par l'obligation d'information des acquéreurs et locataires de biens immobiliers sur les risques naturels et technologiques majeurs annexée aux arrêtés préfectoraux du 22 novembre 2017 et du 5 janvier 2018 est rémplacée par la liste annexée au présent arrêté.

ARTICLE 2 – L'obligation d'information prévue au I et au II de l'article L. 125-5 du code de l'environnement s'applique dans chacune des communes listées en annexe du présent arrêté. Ces communes sont listées conformément à l'article R. 125-23 du code de l'environnement.

ARTICLE 3 – Tous les éléments nécessaires à l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers sur les risques naturels et technologiques majeurs sont librement consultables en préfecture, sous-préfecture et mairies concernées, ils sont également consultables en ligne sur le site de la préfecture du Calvados : www.calvados.gouv.fr.

<u>ARTICLE 4</u> – L'obligation d'information sur les risques prévue au IV de l'article L. 125-5 du code de l'environnement s'applique dans chacune des communes pour lesquelles un arrêté portant constatation de l'état de catastrophe naturelle ou technologique est intervenu. Les arrêtés sont consultables en préfecture, sous-préfecture et mairies concernées.

ARTICLE 5 – Une copie du présent arrêté avec la liste des communes visées à l'article 2 est adressée aux maires des communes intéressées et à la chambre départementale des notaires.

Le présent arrêté sera affiché en mairie et publié au recueil des actes administratifs de la préfecture du Calvados. Le présent arrêté sera accessible sur le site internet de la préfecture du Calvados. Il en sera de même à chaque mise à jour ou complément.

ARTICLE 5 – La liste des communes et les dossiers communaux d'Information sont mis à jour à chaque arrêté mentionnant la situation d'une ou plusieurs communes au regard des conditions mentionnées à l'article R. 125-25 du code de l'environnement. Le dossier communal pourra être consulté en mairie, à la DDTM et sur le site des services de l'État dans le Calvados : www.calvados.gouv.fr. Il comprendra :

- \* la liste des risques naturels prévisibles, des risques technologiques et des risques miniers auxquels la commune est exposée sur tout ou partie de son territoire,
- \* la liste des documents auxquels le vendeur ou le bailleur peut se référer,
- \* la cartographie des zones exposées ou réglementées,

\* le niveau de sismicité de la commune.

<u>ARTICLE 7</u> – Mesdames et Messieurs le secrétaire général de la préfecture, la directrice de cabinet, les sous-préfets d'arrondissements, le directeur des collectivités locales et de l'environnement de la préfecture, le directeur départemental des territoires et de la mer et les maires des communes du département sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

CAEN, le

1 9 OCT. 2018

Le Directeur pépartemental

Laurent MARY

#### Information acquéreur - locataire (IAL - article L.125-5 du CE)

#### Le zonage sismique sur ma commune

# Zonage sismique de la France en vigueur depuis le 1er mai 2011 (art. D. 563-8-1 du code de Ferritronnement) Zones de sismicité 1 (très faible) 2 (faible) 3 (modérée)

#### Le zonage sismique de la France:

Les données de sismicité instrumentale et historique et des calculs de probabilité permettent d'aboutir à l'élaboration d'un zonage sismique. Cette analyse probabiliste représente la possibilité pour un lieu donné, d'être exposé à des secousses telluriques.

Elle prend en compte la répartition spatiale non uniforme de la sismicité sur le territoire français et a permis d'établir la cartographie ci-contre qui découpe le territoire français en 5 zones de sismicité: très faible, faible, modérée, moyenne, forte. Les constructeurs s'appuient sur ce zonage sismique pour appliquer des dispositions de constructions adaptées au degré d'exposition au risque sismique.

La réglementation distingue quatre catégories d'importance (selon leur utilisation et leur rôle dans la gestion de crise):

- I bâtiments dans lesquels il n'y a aucune activité humaine nécessitant un séjour de longue durée
- II bâtiments de faible hauteur, habitations individuelles
- III établissements recevant du public, établissements scolaires, logements sociaux
- IV bâtiments indispensables à la sécurité civile et à la gestion de crise (hôpitaux, casernes de pompiers, préfectures ...)

Pou	r les bâtiments neufs	1	2	3			
1							
íī		. Aucun exigen		Règles C Zone	PMI-EC8 s 3/4	Règles CPMI-EC8 Zone5	
		Aucune ex	Aucune exigence		Eurocode 8		
11).		Aucune exigence	Eurocode 8				
IV		Aucune exigence	Eurocode 8				

4 (moyenne)

5 (forte)

Si vous habitez, construisez votre maison ou effectuez des travaux :

- en zone 1, aucune règle parasismique n'est imposée ;
- en zone 2, aucune règle parasismique n'est imposée sur les maisons individuelles et les petits bâtiments. Les règles de l'Eurocode 8 sont imposées pour les logements sociaux et les immeubles de grande taille;
- en zone 3 et 4, des règles simplifiées appelées CPMI –EC8 zone 3/4 peuvent s'appliquer pour les maisons individuelles;
- en zone 5, des règles simplifiées appelées CPMI-EC8 zone 5 peuvent s'appliquer pour les maisons individuelles.

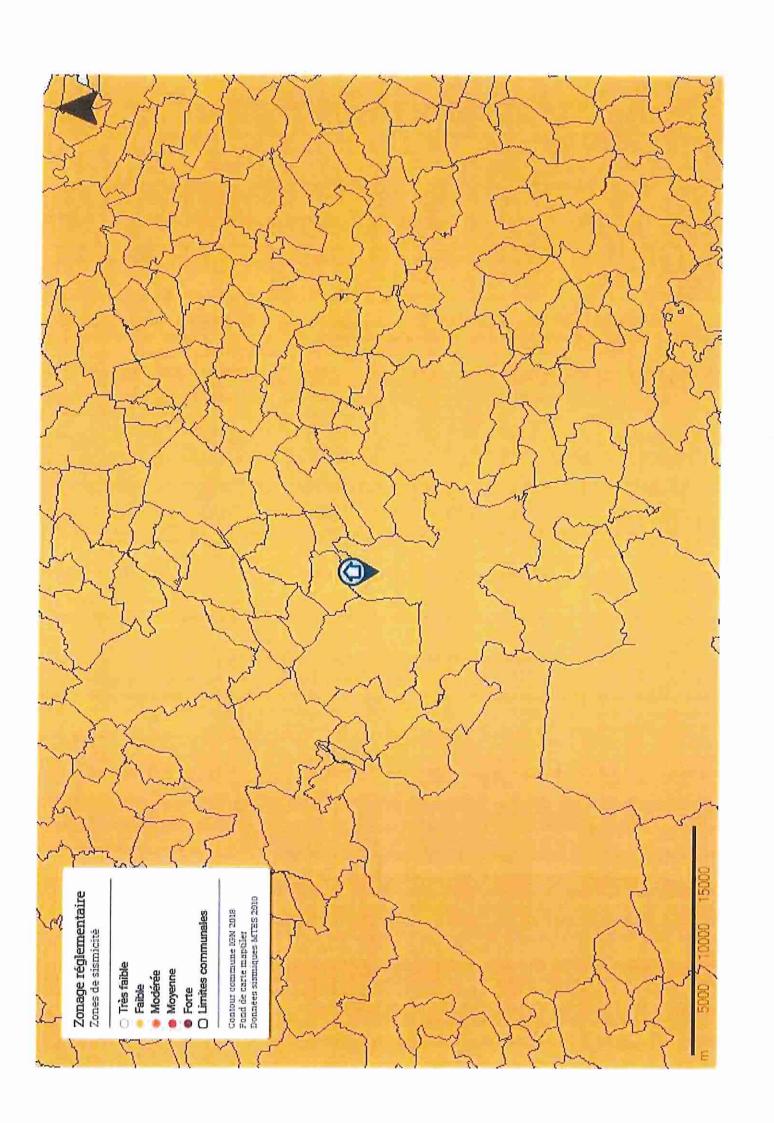
Pour connaître, votre zone de sismicité: https:// www.georisques.gouv.fr/ - rubrique « Connaître les risques près de chez moi »

Le moyen le plus sûr pour résister aux effets des séismes est la construction parasismique : concevoir et construire selon les normes parasismique en vigueur, tenir compte des caractéristiques géologiques et mécaniques du sol.

#### Pour en savoir plus:

Qu'est-ce qu'un séisme, comment mesure-t-on un séisme ? -> https://www.georisques.gouv.fr/minformer-sur-un-risque/seisme

Que faire en cas de séisme ? --> https://www.georisques.gouv.fr/me-preparer-me-proteger/que-faire-en-cas-de-seisme



# Information acquéreur – locataire (IAL – article L.125-5 du CE)

#### Le zonage radon sur ma commune

#### Le zonage à potentiel radon des sols France métropolitaine



- zone à potentiel radon faible
- zone à potentiel radon faible avec facteurs pouvant faciliter le transfert du radon dans les bâtiments
- zone à potentiel radon significatif

#### Qu'est-ce que le radon?

Le radon est un gaz radioactif naturel inodore, incolore et inerte chimiquement. Il est issu de la désintégration de l'uranium et du radium présents dans le sol et les roches.

Le radon est présent partout : dans l'air, le sol, l'eau avec une concentration très variable d'un lieu à l'autre suivant de nombreux facteurs : pression, température, porosité, ventilation...

Dans l'air extérieur, le radon se dilue rapidement et sa concentration moyenne reste généralement très faible. Par contre, dans les espaces clos comme les bâtiments, il peut s'accumuler et atteindre parfois des concentrations élevées.

Les zones les plus concernées par des niveaux élevés de radon dans les bâtiments sont celles ayant des formations géologiques naturellement riches en uranium (sous-sols granitiques et volcaniques).

La concentration en radon se mesure en becquerel par mètre cube d'air (Bq/ m³) et le niveau moyen de radon dans l'habitat français est inférieur à 100 Bq/m³. Il existe néanmoins d'importantes disparités liées aux caractéristiques du sol, mais aussi du bâtiment et de sa ventilation. La concentration varie également selon les habitudes de ses occupants en matière d'aération et de chauffage.

#### Quel est le risque pour la santé ?

Le radon est classé comme cancérogène certain pour le poumon depuis 1987 (Centre international de recherche sur le cancer de l'OMS). En effet, le radon crée, en se désintégrant, des descendants solides radioactifs (polonium, bismuth, plomb) qui peuvent se fixer sur les aérosols de l'air et, une fois inhalés, se déposer le long des voies respiratoires en provoquant leur irradiation.

À long terme, l'inhalation du radon conduit à augmenter le risque de développer un cancer du poumon. Cette augmentation est proportionnelle à l'exposition cumulée tout au long de sa vie.

En France, le radon est la seconde cause de cancer du poumon, après le tabac, et on estime qu'environ 3000 décès par an lui sont imputables. Qui plus est, pour une même exposition au radon, le risque de développer un cancer du poumon est environ 20 fois plus élevé pour un fumeur que pour un non-fumeur.

#### Comment connaître l'exposition au radon dans son habitation ?

Le seul moyen de connaître son niveau d'exposition au radon est de le mesurer grâce à des détecteurs (dosimètres radon) pendant au moins de 2 mois en période de chauffe (mi-septembre à fin avril) dans les pièces aux niveaux les plus bas occupés (séjour et chambre de préférence). En effet, le radon provenant principalement des sols sous les bâtiments, les expositions les plus élevées se situent généralement dans les lieux de vie les plus proches du sol.

Les détecteurs sont commercialisés et analysés par des laboratoires spécialisés (renseignements disponibles sur les sites internet mentionnés dans les contacts utiles ci-dessous). Des détecteurs peuvent également être mis à disposition ponctuellement lors de campagnes de prévention (renseignements auprès de sa commune, de l'agence régionale de santé (ARS) ou de la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL)).

Il est recommandé d'avoir un niveau de radon dans son logement inférieur au niveau de référence fixé à 300 Bq/m3, et plus généralement, le plus bas raisonnablement possible.

## Comment réduire l'exposition au radon dans son habitation ?

Des solutions techniques existent pour réduire la concentration en radon dans son habitation :

- aérer quotidiennement son domicile par l'ouverture des fenêtres au moins 10 minutes par jour ;
- ne pas obstruer les entrées et les sorties d'air, quand elles existent, et les nettoyer régulièrement ;
- ✓ veiller à l'entretien régulier du système de ventilation, quand il existe, et à changer les filtres régulièrement.
- Les travaux d'aménagement suivants permettent également de réduire la concentration en radon dans son habitation :
- ✓ assurer l'étanchéité de l'interface entre le bâtiment et le sol vis-à-vis du passage du radon (fissures, joints sol/mur, passages des réseaux):
- améliorer, rétablir ou mettre en œuvre une ventilation naturelle ou mécanique dans le soubassement de son domicile.
- Les solutions techniques sont à choisir et à adapter à son bâtiment. Aussi, il est conseillé de faire appel à des professionnels du bâtiment qui pourront réaliser un diagnostic de la situation et aider à choisir les solutions les plus adaptées. Une fois ces solutions mises en œuvre, il est recommandé de vérifier leur efficacité en réalisant de nouvelles mesures de radon.



# Information acquéreur – locataire (IAL – article L.125-5 du CE) sur le risque radon

#### Le potentiel radon des sols

Le potentiel radon des sols représente la capacité du sol à émettre du radon. Il prend en compte la richesse en uranium et radium présents dans les roches du sous-sol, la porosité du sol ainsi que plusieurs facteurs géologiques particuliers pouvant favoriser la remontée du radon vers la surface comme les failles, les cavités souterraines, les zones minières...

Il ne permet pas de connaître la concentration dans son habitation et donc son exposition réelle au radon qui dépend aussi de la qualité de la construction et de son mode de vie. Il permet toutefois d'émettre certaines recommandations selon son intensité.

#### Recommandations pour un logement situé dans une commune à potentiel radon significatif (zone 3)

Il est recommandé de procéder au mesurage du radon dans son logement dans des pièces aux niveaux les plus bas occupés. Le nombre de détecteurs à placer dépend de la surface du bâtiment, avec a minima deux détecteurs à positionner de préférence dans le séjour et une chambre.

Si les résultats sont inférieurs au niveau de référence de 300 Bq/m³, aucune action particulière n'apparaît aujourd'hui nécessaire, à l'exception des bonnes pratiques en termes de qualité de l'air intérieur de son logement (aération quotidienne de son logement par ouverture des fenêtres au moins dix minutes par jour, pas d'obstruction des systèmes de ventilation...).

Si les résultats dépassent légèrement le niveau de référence, il est recommandé de mettre en œuvre des solutions techniques pour réduire l'exposition au radon dans son habitation. De nouvelles mesures sont à réaliser à l'issue de la réalisation des travaux pour vérifier leur efficacité.

Si les résultats dépassent fortement le niveau de référence (> 1000 Bq/m³), il est fortement recommandé de mettre en œuvre des solutions techniques pour réduire l'exposition au radon dans son habitation. Les solutions sont à choisir et à adapter au bâtiment. Aussi, il est conseillé de faire appel à des professionnels du bâtiment qui pourront réaliser un diagnostic de la situation et aider à choisir les solutions les plus adaptées. Ces solutions peuvent être mises en œuvre progressivement en fonction des difficultés de réalisation ou de leur coût. À l'issue des travaux, il convient de réaliser de nouvelles mesures de radon pour vérifier leur efficacité.

Quel que soit le niveau de radon mesuré dans son logement, si des travaux de rénovation énergétique sont engagés (changement des fenêtres...), il convient de s'assurer du maintien d'un taux de renouvellement de l'air suffisant et d'aérer quotidiennement son logement par ouverture des fenêtres au moins dix minutes par jour. De nouvelles mesures de radon sont également conseillées pour connaître l'évolution de sa situation.

#### Pour en savoir plus - contacts utiles

Ministère de la transition écologique et de la cohésion des territoires : www.georisques.gouv.fr

Ministère de la santé et de la prévention : https://sante.gouv.fr/sante-et-environnement/batiments/article/radon

Au niveau régional :

ARS (santé, environnement) : www.ars.sante.fr
DREAL (logement) : https://www.ecologie.gouv.fr/services-deconcentres-des-ministeres
Informations sur le radon :

Institut de radioprotection et de sûreté nucléaire (risque, mesure) : www.irsn.fr/radon